

Terroirs

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

NOVEMBRE 2025

LES HOMMES - LES PRODUITS - LES TERRITOIRES

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Conseil technique

- Améliorer ses pratiques dans l'usage des produits phytosanitaires p.15



Entreprise

- Accompagnement humain : le témoignage de François et Francine Dhumes p.33



Valorisation et territoire

- La belle histoire des Éleveurs de saveurs iséroises p.22-23





Transmettre mon exploitation, c'est avant tout mon projet pour l'avenir

Et vous, quel projet aimeriez-vous poursuivre après votre transmission ?

Pour vous accompagner, nos conseillers sont à votre écoute.

Nos services



évaluer vos biens bâtis et non bâtis

pris en compte des atouts et contraintes de l'exploitation



élaborer des scénarios de transmission

conseils et stratégies adaptées en lien avec nos partenaires (chambre d'agriculture, Addear, notaires, etc.)



trouver un repreneur

visibilité de votre annonce, identification de candidats et évaluation de leur dossier



sécuriser la vente

maintien de l'unité d'exploitation, organisation de diagnostics, garantie de paiement...

Nos plus-values



expertise locale
une solution
sur-mesure



fiabilité
un processus clair
et transparent



durabilité
un suivi
à long terme

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Arapole
23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
Tél : 04 72 77 71 50

safer
Auvergne-Rhône-Alpes
TERRE DE PROJETS
SAFER-AURA.FR

ENTREPRISE

- ▶ APPRENTISSAGE / Des mini-stages pour découvrir l'agriculture p.06-07
- ▶ RENOUVELLEMENT / L'installation, moteur de développement p.08
- ▶ AGRICULTEURS, SALARIÉS / Les bonnes raisons de continuer à se former p.09
- ▶ AGRI-VISION / Préparer l'avenir, c'est aussi savoir prendre du recul p.10
- ▶ NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS / Adapter son exploitation sans s'y perdre p.32
- ▶ François et Francine ont choisi l'accompagnement humain p.33
- ▶ TRANSMISSION / Une reprise bien préparée et réussie p.34

CONSEIL TECHNIQUE

- ▶ GAEC DE LA TATTE / Un bâtiment fonctionnel au confort optimal p.12
- ▶ VÉGÉTAL / « Optimiser ses fourrages pour être productif » p.13
- ▶ CHANGEMENT CLIMATIQUE / Agriculture et climat, le mot d'ordre : anticiper p.14
- ▶ VITICULTURE / Réduire les phytosanitaires, un changement collectif p.15
- ▶ TÉMOIGNAGE / Du goutte-à-goutte sur maïs semence p.16-17
- ▶ MES PARCELLES / L'outil qui met l'exploitation dans la poche ! p.17-18
- ▶ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE / Des solutions innovantes pour des prairies productives et résilientes p.18-19
- ▶ GAEC DE LA MOUILLÈRE / « Nous ne regrettons pas notre conversion à l'agriculture biologique » p.26-27
- ▶ ÉNERGIE / Se prémunir de l'avenir grâce au photovoltaïque p.28
- ▶ DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE AU GAZ VERT / À Vandeins, une unité agricole certifiée RED II p.30

VALORISATION ET TERRITOIRE

- ▶ VALORISATION / Transformer à la ferme : un créneau d'avenir p.20-21
- ▶ DÉBOUCHÉS / Une filière viande à construire p.21-22
- ▶ TRANSFORMATION / « Sans abattoir, pas de filière locale » p.22-23
- ▶ VALORISATION LOCALE / La belle histoire des Éleveurs de saveurs iséroises p.23
- ▶ PROMOTION / Médailles et fières de l'être : le concours Fermier d'or change la donne pour les producteurs régionaux p.24
- ▶ JÉRÔME FARJAUD / Un ambassadeur de la diversification p.25
- ▶ « PARLONS VRAI ! » / Renouer le dialogue entre agriculture et société p.32
- ▶ CHAMBRE D'AGRICULTURE / Gardienne du foncier agricole p.35
- ▶ BOIS / Valoriser les haies et les forêts p.36

RECHERCHE INNOVATION

- ▶ PÔLE FROMAGER AOP MASSIF CENTRAL / « Notre mission est de transformer les besoins des filières en projets concrets » p.37
- ▶ St Ex Innov, un « espace crash test » pour les grandes cultures p.37
- ▶ Des solutions innovantes construites avec les acteurs R&D p.38

Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est édité par la Sept (Société d'édition de presse de nos terroirs) • Directrice : Marie-Cécile Seigle-Buyat • Rédaction : Apasec / Pamac • Gérant : Jean-Pierre Royannez • Rédactrice en chef : Marie-Cécile Seigle-Buyat, 04 72 72 49 08 • Réalisation PAO : IMPACT BY ARB (69) • Imprimerie : Rotochampagne - Groupe Graphycom • Publicité et opérations de partenariat : ARB, Agrapole, 23 rue Jean Baldassini, Lyon Cedex 07 - Christophe Joret, 04 72 72 49 94 • ISSN : 2556-3386 • Nombre d'exemplaires : 30 000.



23 rue Jean Baldassini / 69364 Lyon Cedex 07

9, allée Pierre de Fermat
/ 63170 Aubière



MICHEL JOUX
Président de la chambre
régionale d'agriculture
Auvergne-Rhône-Alpes

« Derrière chaque projet accompagné, c'est tout un territoire qui avance »

Dans un contexte agricole en constante évolution, les chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes jouent un rôle structurant et déterminant pour accompagner la production agricole et les transitions à l'œuvre dans nos territoires. Leurs missions ne se limitent pas à l'appui technique : elles s'inscrivent dans une logique d'intérêt général, au service de la performance économique, environnementale et sociale de l'agriculture régionale.

Ce qui distingue l'action des chambres, c'est d'abord la **diversité et la complémentarité de leurs offres**. Qu'il s'agisse d'un jeune installé en polyculture-élevage dans l'Allier, d'un arboriculteur en reconversion bio dans la Drôme, ou d'un collectif d'agriculteurs développant un atelier de transformation en Haute-Savoie, chacun peut bénéficier d'un accompagnement adapté à ses enjeux spécifiques. Nos offres d'accompagnement et de formations, en individuel ou auprès de groupes et de collectifs, sont conçues pour répondre à vos besoins concrets, identifiés sur le terrain.

Mais cette richesse de services ne serait rien sans une **approche fondée sur la proximité**. Les conseillers agricoles sont présents dans chaque département, au plus près des exploitations, avec une connaissance fine des réalités locales. Tous interviennent avec pragmatisme, en lien avec les partenaires du territoire, pour accompagner les agriculteurs et les agricultrices dans leur recherche de solutions opérationnelles.

Cette capacité à conjuguer expertise, ancrage territorial et simplicité d'accès fait aujourd'hui la force du réseau chambres d'agriculture. Elle vous permet de prendre des décisions éclairées, de sécuriser vos projets, et de vous inscrire durablement dans une trajectoire de progrès.

À travers ce numéro, *Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes*, nous souhaitons mettre en lumière cette dynamique d'accompagnement, à travers des exemples concrets, des témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices, ainsi que des initiatives inspirantes. Car derrière chaque projet accompagné, c'est tout un territoire qui se structure, innove et avance. ●



Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est un supplément des journaux suivants :



JE DÉCOUVRE LES MÉTIERS

- Je visite des fermes
- Je participe à des événements métiers
- J'accueille des stagiaires sur mon exploitation

2 800

porteurs de projets accueillis en
Point Accueil Installation (PAI)

2 JE M'INSTALLE EN AGRICULTURE

3 JE GÈRE MON EXPLOITATION

- Collaboration avec mes associés
- Gestion administrative & RH
- Déclaration PAC et accompagnement réglementaire
- Conseil technique et économique (végétal et animal)
- Construction & équipements des bâtiments

6 755

agriculteurs ayant bénéficié de conseils de performance
économique en élevage ou de conseil stratégique global

4 JE DIVERSIFIE MON ACTIVITÉ

- Je transforme mes produits
- Je commercialise mes produits
- J'organise des visites à la ferme

670

agriculteurs adhérents
à Bienvenue à la ferme



5 JE ME FORME

- Je développe mes compétences grâce aux formations de la chambre d'agriculture
- Je progresse collectivement avec des groupes d'agriculteurs
- Je me forme sur l'entretien du matériel, la conduite de l'exploitation et de nombreux autres thèmes

10 246

stagiaires formés

2 825

agriculteurs accompagnés
dans la transition et la mutipерformance

6 JE M'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- J'améliore mes pratiques et optimise mes équipements
- Je planifie mes cultures et gère mes besoins en eau
- Je construis, j'innove et je progresse avec d'autres agriculteurs

7 J'INNOVE POUR RESTER COMPÉTITIF

- J'expérimente de nouvelles variétés et pratiques agricoles
- Je progresse grâce aux groupes de développement
- Je développe mes marchés, réduis mes charges et améliore mes revenus

2 825

clients abonnés à mesparcelles

8 JE M'OUVRE À DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

- Je développe de nouvelles sources de revenus :
photovoltaïque, méthanisation, forêt

167

sites de méthanisation en Rhône-Alpes
en 2025 dont 60% gérés par des agriculteurs

9 JE TRANSMETS MON EXPLOITATION

- Anticiper & préparer la transmission
- Accueillir un repreneur en stage-test

1 684

agriculteurs de 57 ans repérés
et sensibilisés sur la transmission



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

APPRENTISSAGE

Des mini-stages pour découvrir l'agriculture

Les mini-stages découverte offrent aux jeunes, dès la quatrième, une immersion en ferme pour explorer le métier d'agriculteur. Encore trop méconnus, ils permettent pourtant à des passionnés de transmettre leur savoir-faire et de susciter des vocations.

Pour découvrir l'agriculture, rien ne vaut le terrain. Ça tombe bien, les mini-stages découverte sont faits pour ça : ils permettent à un jeune (dès la quatrième et désormais jusqu'aux études supérieures) de se frotter à la vie d'une ferme puisqu'ils peuvent y passer jusqu'à cinq jours consécutifs. Ces dispositifs, non obligatoires, se déroulent lors des périodes de vacances scolaires. Les conventions

sont tripartites, signées entre le stagiaire, l'entreprise qui l'accueille et la chambre d'agriculture. « Dans la Loire, le public agricole est plutôt réceptif et reçoit des stagiaires », commente Marie-Laure Berchoux, responsable du Point accueil installation, qui reconnaît, malgré tout, que ce sont souvent les mêmes agriculteurs qui se prêtent à l'exercice. C'est le cas de Nathalie et Sébastien Chaize du Gaec éponyme à Sail-les-Bains (Loire). Le couple élève 250 chèvres pour de la transformation, 70 brebis laitières de race lacaune, 45 brebis viande (solognote), une centaine de porcs gascons et mangalza ainsi que dix vaches. La vente se fait en direct sur les marchés ou à la ferme. Les deux agriculteurs accueillent des stagiaires depuis toujours, mais ce n'est que récemment qu'ils ont ouvert leurs portes aux mini-stages découvertes. Un dispositif encore trop méconnu pour Nathalie Chaize. « Il y a peu de demandes », reconnaît Marie-Laure Berchoux. « J'ai l'impression qu'ils ne sont pas trop mis en avant par les écoles, abonde l'éleveuse. J'ai fait quelques forums des métiers au printemps dans les collèges et les jeunes ne connaissent pas vraiment le dispositif. » Un enjeu pour attirer une nouvelle génération, d'autant plus

qu'en quatrième, les élèves n'ont pas encore choisi leur orientation et que le stage découverte peut susciter des vocations.

Prendre le temps

« Chez nous, les stagiaires "découverte" sont nourris et logés, nous avons les infrastructures pour. Ils nous suivent tout au long de la journée, mais ne sont pas obligés d'effectuer certaines tâches, même si c'est plus intéressant pour eux, précise l'agricultrice. Même sans expérience, ils peuvent découvrir plein de choses : en fromagerie, par exemple, ils peuvent démouler et retourner les fromages ou nous aider à la traite puisque nous travaillons en binôme, ou encore nourrir un petit au biberon... Ces tâches les valorisent et ils n'ont pas l'impression de ne rien faire. » Si Nathalie Chaize peut proposer ses différentes missions aux jeunes, c'est aussi parce que son exploitation, le permet. « Chez un collègue en vaches allaitantes, c'est plus compliqué, puisque les stagiaires des mini-stages découverte ne peuvent travailler

« Les agriculteurs ne doivent pas oublier que les stagiaires d'aujourd'hui, ceux qu'ils accueillent sur leur exploitation, sont les salariés ou les associés de demain. »

Marie-Laure Berchoux, responsable du Point accueil installation à la chambre d'agriculture de la Loire.



Les mini-stages découverte peuvent durer jusqu'à cinq jours consécutifs.

qu'avec leurs mains. » Il leur est impossible d'utiliser certains matériels. « C'est vrai que nous aimerions plus de volontaires », poursuit Marie-Laure Berchoux. Mais accueillir des stagiaires n'est pas facile, Nathalie Chaize l'admet volontiers : « Ce qu'on voudrait, c'est un échange, mais ce n'est pas toujours évident, la communication n'est pas forcément leur fort. C'est vraiment le point le plus compliqué. » Surtout quand la motivation n'est pas présente. « On essaie de leur donner goût à la valeur du travail, du collectif. Qu'on ne se lève pas uniquement pour le salaire. Qu'il faut essayer d'être en accord avec ses valeurs. »

D'autres stages

Des enjeux auprès d'un public souvent peu familier de l'agriculture que le couple connaît bien, lui qui s'est installé hors cadre familial. « Mais c'est aussi ça que nous voulons leur montrer : nous faisons un métier de passion, et sans passion, ça ne peut pas fonctionner »,

martèle l'éleveuse, qui insiste aussi auprès des jeunes pour leur rappeler qu'une femme a sa place à 100 % sur l'exploitation. « Le tracteur, la caisse à outils, c'est pour tout le monde. » Une fois le stage passé, « certains jeunes voient les choses différemment ». Si le mini-stage découverte permet de s'initier au monde agricole, d'autres peuvent jalonner tout le parcours d'un futur agriculteur : « On a la PMSMP¹ qui permet une mise en situation dans un milieu professionnel pour un mois maximum, les stages test installation-transmission et aussi les stages qui peuvent se faire lors du parcours à l'installation », liste Marie-Laure Berchoux. L'apprentissage est aussi l'un des moyens d'action pour se former. « Les agriculteurs ne doivent pas oublier que les stagiaires d'aujourd'hui, ceux qu'ils accueillent sur leur exploitation, sont les salariés ou les associés de demain », conclut la responsable du Point accueil installation.

● ALEXANDRA BLANCHARD-PACROT

1. PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel.



TRANSMETTRE SON EXPLOITATION, ÇA SE PRÉPARE.



« Grâce à ma Chambre d'agriculture, j'ai identifié tous les enjeux et fait les bons choix pour mon exploitation. »

VOUS ACCOMPAGNER, C'EST NOTRE MÉTIER AU QUOTIDIEN.

Contactez votre Chambre départementale d'agriculture.



Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

PROagri
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

RENOUVELLEMENT L'installation, moteur de développement

En treize ans, le Gaec de Chouvel est passé de deux à quatre associés et a vu ses productions agricoles et sa surface évoluer en profondeur. Des transformations qui sont le fruit d'une collaboration étroite entre les éleveurs et les conseillers de la chambre d'agriculture de Haute-Loire.

À Beaulieu, en Haute-Loire, Pascal Monchamp, et ses fils, Stéphane, Jonathan et Orian sont à la tête du Gaec de Chouvel ; une exploitation agricole qui a beaucoup changé sur un temps réduit avec l'installation successive de ses fils. Entre l'EARL dirigée par Pascal avant 2012, dotée d'une écurie entravée et la ferme laitière moderne d'aujourd'hui, il n'y a plus grand-chose de commun. « Nous produisons du lait et nous élevons des bovins allaitants (aubracs) et des ovins (BMC), histoire de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier ! » indique Stéphane Monchamp. La transformation en seulement quelques années de cette exploitation a été facilitée grâce à un accompagnement pointu et régulier de la chambre d'agriculture de Haute-Loire.

2012, lors de l'installation de Stéphane, 2018 avec l'arrivée de Jonathan, puis 2024, date de l'installation d'Orian, sont trois années marquantes pour ce Gaec. En 2012, les Monchamp font construire une stabulation neuve pour 80 vaches laitières. En 2018, ils créent une activité de vente directe en viandes bovine et ovine. Ils agrandissent la stabulation de vaches laitières (de 80 à 120 places) et construisent une stabulation pour les génisses ainsi qu'un bâtiment de stockage pour les céréales et un silo couloir. En 2024, le troupeau laitier passe à 145 mères et deux robots de traite prennent place en avril 2025. Pour conforter l'autonomie fourragère de l'exploitation, les associés reprennent du foncier supplémentaire en location (la surface agricole utile (SAU) est passée de 110 ha en 2012 à 320 ha en 2025). Le Gaec produit 1 million de litres de lait livrés à Savencia et se projette sur un volume de 1,2 million de litres produits d'ici 2027. Cette évolution est certes l'œuvre des associés eux-mêmes, mais elle n'aurait peut-être pas été aussi profonde et fulgurante sans le soutien et le conseil avisé des organisations professionnelles agricoles (OPA).

Une aide à l'installation

Lors de l'installation d'Orian en 2024, Mickaël Rolland, conseiller d'entreprise bovins lait à la chambre d'agriculture, a réalisé un diagnostic de l'exploitation qui a révélé plusieurs éléments : « Au préalable, nous avons eu une rencontre commune avec le conseiller de gestion CerFrance qui a permis de planifier les différentes étapes du projet d'installation. Le diagnostic a débouché sur le constat suivant : une charge de

main-d'œuvre très élevée (en particulier pour la traite – six heures dédiées à cette activité à deux associés), un développement de l'exploitation et un projet de reprise de parcelles qui justifiaient l'installation d'un quatrième associé. Ce diagnostic a débouché sur une étude de faisabilité qui établit un prévisionnel sur cinq ans dans lequel nous avons défini l'assolement et évalué les besoins pour assurer le bon développement et l'autonomie des ateliers. Pour mettre un terme à l'astreinte de la traite, nous nous sommes appuyés sur l'expertise de Conseil Élevage, pour comparer la pertinence de l'utilisation de deux robots de traite avec l'installation d'une salle de traite roto. L'astreinte physique posant problème aux éleveurs, le choix s'est porté sur les robots », explique Mickaël Rolland.

Une fois l'étude de faisabilité réalisée, nous avons demandé à ce que notre conseiller de la chambre d'agriculture soit présent lors de la présentation du projet financier avec la banque », indique Stéphane Monchamp. Une belle marque de confiance.

Des formations personnalisées

L'accompagnement de la chambre d'agriculture s'est également décliné dans le cadre du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) d'Orian. Les conseillers du Service installation l'ont orienté vers un parcours de formation Certicrea avec un stage intitulé « s'installer à plusieurs : bien communiquer avec mes futurs associés » et un autre pour actualiser ses bases en comptabilité et en gestion auxquels a été ajouté un stage sur une exploitation avec robot de traite et le stage Vingt-et-une heures. Enfin, le conseiller d'entreprise Mickaël Roland s'est occupé, avec Orian, de déposer le dossier de demande de l'aide dotation jeunes agriculteurs (DJA) auprès de la Région. Et l'accompagnement de la chambre d'agriculture ne s'arrêtera pas là ; un suivi post-installation sera assuré sur les cinq prochaines années au moyen de trois rencontres annuelles avec Orian. « Il s'agira de vérifier l'état d'avancée du projet et d'évaluer les difficultés qu'il rencontre... », explique le conseiller. Du côté des éleveurs, ils se montrent entièrement satisfaits de l'accompagnement collectif des OPA dont ils ont bénéficié. « Ils nous ont confortés dans nos choix ; c'est par exemple le cas pour les robots de traite ou pour l'idée d'accroître notre SAU. Notre Gaec a connu d'énormes changements sur une période courte et fait aujourd'hui face à de lourds investissements. L'accompagnement des conseillers nous a permis d'y voir plus clair et d'envisager l'avenir plus sereinement. Sans eux, nous n'aurions peut-être pas concrétisé autant de projets. À présent, Mickaël est devenu bien plus qu'un conseiller, c'est un collègue de travail », confie l'éleveur.

● VÉRONIQUE GRUBER



Les associés du Gaec de Chouvel accompagnés de leur conseiller chambre d'agriculture, Mickaël Rolland.

AGRICULTEURS, SALARIÉS Les bonnes raisons de continuer à se former

Alors que les jeunes sont de mieux en mieux formés avant de s'installer en agriculture et que des modules de formation complémentaires leur sont préconisés dans leur parcours à l'installation, pourquoi est-il si important de continuer à se former tout au long de sa carrière ?

Pascale Lauby, ingénieure formation à la chambre d'agriculture du Cantal : « Parce qu'au-delà de l'acquisition de techniques innovantes, d'une montée en compétences dans un environnement mouvant, la formation permet des temps d'échanges, de réflexion sur des sujets concrets, un partage d'expériences entre pairs (agriculteurs, salariés agricoles...) enrichissant, avec souvent des astuces par exemple pour gagner du temps. La formation est aussi une parenthèse dans le quotidien – qui aide à faire des choix en prenant du recul en amont d'une décision stratégique – qu'il s'agisse de changer une production, d'installer un robot, d'accueillir un nouvel associé ou de transmettre son exploitation. Tout humain a besoin de consolider ses connaissances, et les formations de courte durée permettent de progresser sur des points concrets en lien avec son quotidien. »

Comment s'élabore la « carte » des formations proposées chaque année par les chambres d'agriculture à leurs ressortissants ? Comment s'assurer d'être en phase avec les besoins et attentes des agriculteurs ?

P. L. : « Les thèmes sont choisis en fonction des besoins exprimés sur le terrain et sont élaborés par les équipes de conseillers à partir de plusieurs sources : les retours des agriculteurs venus en formation, qui souhaitent se perfectionner ; des sujets portés par les responsables professionnels et relayés par le fonds Vivea, concernant l'emploi, la gestion de l'eau, la durabilité des systèmes, l'adaptation au changement climatique, la vie des sols... Tout agriculteur peut proposer un thème, les chambres d'agriculture mettent, en effet, en place des formations « sur mesure » pour des groupes ayant un projet et qui



Entre 1 500 et 1 700 agriculteurs cantaliens se forment chaque année, soit plus d'un tiers.

ont besoin de renforcer leurs compétences pour les mener à bien.

Par ailleurs, les besoins évoluant, les formations changent : on observe 25 à 30 % de renouvellement de l'offre de formations chaque année. »

N'y a-t-il pas un essoufflement de la part des agriculteurs, une moindre appétence ou de moindres disponibilités pour se former ?

P. L. : « Non, sur les 150 stages proposés en moyenne chaque année, soit 200 journées environ, on recense 1 500 à 1 700 stagiaires. À l'échelle des chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, près de 11 000 stagiaires ont participé à 1 440 formations (soit 1 750 journées), dont 101 incluaient une part de formation à distance, avec un taux de satisfaction atteignant 93 %. L'agriculture reste l'une des professions indépendantes où l'on se forme le plus tout au long de sa carrière : plus de 19 % des contributeurs à Vivea, le fonds de formation des exploitants agricoles, se forment. »

PAROLES D'AGRICULTEURS

“ Grâce à la formation sur la gestion de l'herbe, j'ai gagné trois semaines de pâturage en plus. ”

“ J'ai compris qu'il fallait anticiper les choses, communiquer et se poser les bonnes questions, pour prendre les bonnes décisions au bon moment. ”

Où trouver la formation qu'il me faut ?

P. L. : « Sur le site internet des chambres d'agriculture ou sur leurs réseaux sociaux... mais aussi par un simple coup de fil. Dans la presse agricole aussi, avec des encarts réguliers par exemple comme dans l'union du Cantal. »

● PROPOS RECUEILLIS PAR P. OLIVIERI

Ce qu'il en dit :

« Être agriculteur aujourd'hui, c'est avant tout produire, mais aussi arbitrer, s'organiser, innover, se projeter, etc. pour piloter son exploitation avec lucidité et ambition, dans un contexte qui évolue en permanence et où les défis sont multiples : climatiques, économiques, réglementaires, sociétaux... Se former régulièrement, c'est se donner les moyens de faire des choix éclairés, cohérents et durables. C'est un outil de pilotage, un levier stratégique pour mieux comprendre, décider, s'orienter. C'est aussi une respiration, une occasion de prendre du recul, d'échanger avec d'autres, d'enrichir ses pratiques et sa vision à long terme. Se former, c'est aussi s'entourer, partager des expériences, créer du lien et retrouver du sens dans l'action. »

Baptiste Arnaud,
premier vice-président
de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

AGRI-VISION

Préparer l'avenir, c'est aussi savoir prendre du recul

Au Gaec de Roover, situé à Limoise (Allier), l'annonce du départ en retraite de Pascal, l'un des quatre associés, a déclenché une réflexion profonde sur l'organisation interne et la transmission. Accompagnés par Christelle Sallard, conseillère d'entreprise à la chambre d'agriculture de l'Allier, les exploitants ont choisi la démarche « Agri-Vision » pour structurer leur stratégie. Loïc de Roover nous raconte.

Pouvez-vous présenter votre exploitation ?

Loïc de Roover : « Notre équipe est avant tout une structure familiale composée de quatre associés : mes frères Pascal et Marc, mon neveu Vincent et moi-même. Le Gaec compte également six salariés, dont un agent de maintenance, ainsi qu'un apprenti. Nous exploitons 704 hectares de surface agricole utile, avec 624 ha de cultures, dont 50 ha irrigués. Tout est autoconsommé, car nous fabriquons les aliments à la ferme. Nous élevons 140 vaches laitières, pour une production de 1 250 tonnes de lait livrées à Rians, ainsi que 600 truies naisseur-engraisseur. Nous avons également investi dans un méthaniseur et des panneaux photovoltaïques (électricité vendue à EDF OA) aussi, nous couvrons environ 30 % de nos besoins énergétiques. »

Pourquoi avez-vous choisi de participer à la démarche « Agri-Vision » ?

L. d. R. : « Le départ en retraite de Pascal, prévu au 1^{er} octobre 2026, a été un véritable tournant pour nous. Nous ne voulions pas attendre le dernier moment pour repenser notre organisation. Le Plan régional de la filière bovins lait 2023-2027, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, proposait un accompagnement en ressources

humaines par le biais de la chambre d'agriculture de l'Allier avec qui nous travaillons régulièrement.

Contactés par Christelle Sallard, nous avons saisi cette opportunité de réaliser cet entretien stratégique « Agri-Vision ». Cela nous a permis de prendre du recul, d'analyser nos forces, d'identifier nos faiblesses et de définir ensemble ce que nous souhaitons pour l'avenir du Gaec. »

Comment s'est déroulée la démarche ?

L. d. R. : « Christelle a commencé par conduire des entretiens individuels. Nous avons chacun pu nous exprimer librement, sans être influencés par les autres : ce que nous aimions faire, ce que nous ne souhaitons plus faire, nos priorités et nos envies pour l'avenir. Ensuite, nous avons mis nos idées en commun. Ainsi, nous avons pu clarifier les rôles, trouver un équilibre entre chacun et construire un plan d'actions concret.

Ce type d'accompagnement est une véritable force. Il permet une écoute attentive de chaque individu et aide à harmoniser les aspirations personnelles avec les besoins du Gaec. Nous avons pu parler à cœur ouvert, ce qui est essentiel pour préparer sereinement



Les associées et salariés du Gaec de Roover.

l'avenir. En parallèle, Christelle a également étudié le contexte global de l'exploitation et pris en compte nos objectifs de développement. Tout cela a permis d'établir des propositions précises et des axes d'action clairs. »

Quelles décisions majeures ont été prises ?

L. d. R. : « Ce bilan de compétences a fait émerger deux décisions clés : maintenir le caractère familial du Gaec pour préserver nos valeurs et notre identité et réorganiser les responsabilités, le départ de Pascal impliquant de redistribuer certaines missions. La comptabilité, jusque-là gérée par lui, sera reprise par Anouk, ma fille et future experte-comptable, qui interviendra un jour par semaine. Nous avons également décidé de recruter un salarié spécialisé dans l'élevage porcin pour renforcer notre équipe. La gestion des stocks de la fabrication d'aliments à la ferme (Faf) sera reprise par Marc. »

Qu'est-ce que cela vous a apporté humainement ?

L. d. R. : « Cette démarche nous a fait beaucoup de bien. Elle nous a permis de prendre du recul et de réfléchir à tête reposée. Dans le quotidien, on ne s'arrête jamais, grâce à ce temps de pause nous avons pu poser les choses clairement. Nous avons pu mieux nous écouter mutuellement, exprimer nos attentes et mettre des mots sur ce que chacun souhaite pour l'avenir. Résultats : il y a davantage de cohésion et une vision commune pour le Gaec. »

Quelles sont les prochaines étapes ?

L. d. R. : « En 2026, Anouk sera pleinement opérationnelle sur la partie comptabilité. Nous finalisons actuellement la fiche de poste pour le recrutement du futur salarié. Les entretiens commenceront dans les prochaines semaines. La chambre d'agriculture nous accompagnera pour la diffusion de l'offre. Enfin, nous prévoyons de refaire un entretien « Agri-Vision » d'ici quatre à cinq ans... pour préparer, cette fois, mon propre départ en retraite ! »

● CHRISTELLE SALLARD

● L.D.

ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE



Installez-vous ou diversifiez facilement votre exploitation avec la coopérative fruitière Sicololy

Venez rejoindre un **projet agricole collectif** porteur de valeurs !

La **coopérative Sicololy**, c'est environ **8000 tonnes de fruits** par an : cerises, framboises, fraises, pommes, poires, pêches, cassis, etc.

Faire le choix d'**adhérer** à la coopérative, c'est accéder à l'ensemble des services **Sicololy** :

- Des aides spéciales «jeunes»
- Un parrainage entre cédants et repreneurs
- Des fiches technico-économiques pour chaque espèce
- Un soutien administratif
- Un soutien des services techniques et qualité au plus près des besoins
- Des débouchés garantis grâce à nos magasins de proximité en circuit-court

Pour plus d'informations, contactez-nous :

www.rejoindresicololy.fr



GAEC DE LA TATTE Un bâtiment fonctionnel au confort optimal

À Saint-Jean-de-Gonville, dans l'Ain, le Gaec de la Tatte a investi dans un bâtiment moderne, adapté au confort des bovins et répondant au cahier des charges du label « Suisse Garantie ». Accompagné tout au long du projet par la chambre d'agriculture, Loïc Christin, l'un des trois associés témoigne.



Loïc Christin s'est installé le 1^{er} janvier 2022, associé à son frère et son père, au sein du Gaec de la Tatte.

Situé en plein cœur du Pays de Gex, cette exploitation laitière familiale, gérée par Vincent Christin et ses deux fils, Yann et Loïc, produit annuellement près d'un million de litres de lait vendu aux Laiteries réunies de Genève et valorisé sous label « Suisse Garantie ». Ils gèrent un troupeau d'une centaine de vaches laitières (80 % de race montbéliarde et 20 % d'holstein), sur une surface agricole utile de 180 ha, dont 65 ha en alpage dans le Jura. En 2020, cette famille d'éleveurs lance le projet d'investir dans un nouveau bâtiment d'élevage optimal, de la conception aux équipements. Accompagnés par Tanguy Morel, alors technicien bâtiments à la chambre d'agriculture de l'Ain, ils optent pour un bâtiment de 110 places pour les laitières, ainsi qu'une nurserie de 25 places pour les veaux. « Nous avons choisi des logettes semi-croisées, avec tapis alvéolé "nid d'abeille" rempli

de sable. Le couchage, est composé, sur 10 cm, de paille broyée et de sciure que nous achetons à la scierie de Montanges », précise Loïc Christin. Et de poursuivre : « Nous avons testé des logettes paille-chaux pour commencer, mais nous avons vite constaté des problèmes de propreté des vaches. Le système n'était pas non plus très confortable et cela occasionnait beaucoup de poussière. On a ensuite essayé uniquement de la paille, mais c'était trop léger. Alors que le mélange paille-sciure lui, fonctionne très bien, du fait du pouvoir absorbant de la sciure, et le mélange est un peu plus lourd, ce qui qui stabilise mieux la logette ».

Un bâtiment qui répond à toutes les exigences

Après un peu plus d'un an et demi de construction, le bâtiment a été opérationnel à l'hiver 2022. Les travaux ont été en majorité effectués par des entreprises locales – du Pays de Gex pour la plomberie, l'électricité et le terrassement – et du département pour la maçonnerie et la fosse à lisier. La pose de la charpente et des rideaux brise-vent a été confiée à une entreprise de Bretagne. « C'est un bâtiment conçu de façon assez simple, mais qui est très fonctionnel. Le bardage bois offre une ambiance beaucoup plus saine que dans les bâtiments en ferraille », ajoute l'éleveur. Qui dit nouveau bâtiment, dit nouvelle salle de traite. D'autant plus que lors de l'installation de Loïc, le cheptel a quasiment doublé. « Nous avons opté pour une DeLaval, 2 x 10 en traite par l'arrière. La traite dure environ une heure et dix minutes, sans le lavage. Nous sommes tous les trois polyvalents sur l'exploitation, même si mon frère est un peu plus poussé sur la génétique. Une de nos vaches montbéliardes est rentrée en station l'an dernier, et un veau cette année. Cela valorise notre travail ». Le bâtiment répond aux

exigences du label « Suisse Garantie », qui impose des dimensions précises pour les logettes, de 125 cm de largeur, ainsi qu'une aire d'exercice bétonnée d'extérieur. Les veaux doivent être en cases collectives à partir de l'âge de deux semaines ; avec obligation d'une aire d'alimentation sèche, pour les veaux, les génisses et les vaches. Des contrôles, réalisés par l'organisme Suisse, ont lieu tous les deux ans

Ambiance et confort optimisés

Le bâtiment dispose de deux pignons en bardage ajouré et deux façades équipées de filets brise-vent. L'ossature bois a été réalisée en lamellé-collé en sapin de Finlande. « Grâce aux rideaux installés dans la nurserie, on s'est rendu compte que les veaux étaient moins peureux, cela facilite leur sociabilisation. Les mangeoires installées dans la nurserie leur permettent d'avoir foin et mash à volonté. Nous avons également un robot repousse fourrage qui permet d'avoir une ration fraîche toujours à disposition », confie l'éleveur. Ventilateurs et brosses rotatives électriques ajoutent au confort des animaux. Coût total de l'investissement : environ 950 000 € (de la conception du bâtiment à sa livraison, cours extérieures comprises), soit un peu moins de 10 000 € la place. Les deux frères ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) zone de montagne, lors de leur installation ; et le Gaec a reçu une aide PCAE (Région) d'un montant de 200 000 €. Et l'éleveur de conclure avec satisfaction : « Tout s'est bien passé, de mon installation jusqu'à la construction du bâtiment. Cette année, on passe tout juste la barre du million de litres ; une production quasiment à 12 000 litres de moyenne par vache et par an. On a réalisé en trois ans ce qui était prévu dans mon plan d'installation sur cinq ans ».

● PATRICIA FLOCHON

VÉGÉTAL « Optimiser ses fourrages pour être productif »

Face aux défis du changement climatique et aux exigences de l'agriculture biologique, les éleveurs cherchent à optimiser leurs prairies et leurs fourrages. Dans la Loire, le conseiller chambre d'agriculture, Augustin Gravier, accompagne les agriculteurs, comme Christophe Meunier du Gaec du Haut-Foréz, en leur apportant un appui technique indépendant, personnalisé et concret, adapté à leurs pratiques et à leurs besoins.

Les chambres d'agriculture offrent toute une palette de services aux professionnels du monde agricole pour répondre à leurs besoins. Elle s'appuie pour cela sur des réseaux de techniciens experts dans leur domaine. C'est le cas d'Augustin Gravier, arrivé dans la Loire depuis deux ans. Ce conseiller fourrages et prairies accompagne les agriculteurs ligériens comme Christophe Meunier, du Gaec du Haut-Foréz (Essertines-en-Châtelneuf). Installé depuis 1998, l'exploitant, aujourd'hui en Gaec avec sa femme et son fils, élève 80 montbéliardes en zone AOP Fourme de Montbrison. Il s'est converti en



Le pâturage tournant dynamique a permis de gagner en productivité des prairies comme durée totale de pâturage.



Christophe Meunier est associé en Gaec avec son épouse, Nicole, et son fils, Thibault. L'exploitation s'est convertie en agriculture biologique en 2018.

bio en 2018. L'occasion de se remettre en question et de s'interroger sur le végétal. « Nous avons mis en place un pâturage tournant dynamique. Très tournant même, explique-t-il. Une parcelle pour un jour, une parcelle pour une nuit. En fonction de la période, on revient tous les 17/18 jours (printemps) ou 30/35 jours (été). » Depuis deux ans, l'agriculteur compte sur l'expertise d'Augustin Gravier. « Il est neutre et très pointu sur le végétal », note-t-il. Les rencontres entre les deux hommes sont régulières et le conseiller technique est un appui. « Le changement climatique nous impacte beaucoup. Il y a vingt-sept ans, on faisait pâturer d'avril à octobre. Aujourd'hui, ce n'est plus possible et il nous faut travailler différemment. » Ça a été le cas en juillet où les vaches ont été rentrées à nouveau pour préserver les prairies. « L'idée, c'est qu'elles repartent dès qu'il pleut. Augustin nous avait conseillé d'éviter le surpâturage au maximum et de laisser une biomasse de sécurité », détaille Christophe Meunier. Les recommandations ont été suivies. « C'est du concret, on voit rapidement les résultats. »

Une grande amplitude de conseils

Augustin Gravier s'adapte aux objectifs, projets et contraintes de chaque exploitant. « En bio ou en conventionnel, c'est la même démarche. L'agriculteur sollicite la chambre d'agriculture et nous fixons un premier rendez-vous découverte sur l'exploitation. » Cette rencontre lui permet de mieux cerner les besoins et ainsi de pouvoir adapter ses recommandations. « L'amplitude des conseils que je peux fournir va de l'agronomie des sols à la ration. Le conseil fourrage

est vraiment large et nous pouvons échanger aussi bien autour des conduites culturales que de la restauration des sols », précise-t-il. Lorsqu'il s'est penché sur son assolement, Christophe Meunier s'est interrogé. « Il y a quelques années, nos prairies avaient vieilli et n'étaient plus productives ni qualitatives. On voulait optimiser le végétal pour être productifs et avoir une plus grande autonomie fourragère, protéique et énergétique. » Raisons qui le poussent à semer du maïs après la crise sanitaire. « Les cours du maïs s'étaient envolés », se rappelle-t-il. Aujourd'hui, Augustin Gravier suit l'évolution des maïs fourragers et compare les variétés. « Toutes les semaines, nous avons un suivi du maïs et des matières sèches. » L'accompagnement de la chambre d'agriculture peut s'étendre dans la durée ou être plus ponctuel en fonction des besoins de l'exploitant. Les analyses peuvent se faire en présence de l'exploitant ou sans lui. « Il m'arrive de travailler en autonomie. J'envoie ensuite le compte-rendu par courrier, SMS, mail ou même vidéo en fonction de ce que préfère l'agriculteur. » Le conseiller poursuit : « J'insiste vraiment sur ce que les agriculteurs peuvent gagner, du point de vue technico-économique comme en temps de travail. » Et rappelle que la chambre d'agriculture propose un service neutre, au service de toutes les exploitations, de tout type. Ce travail d'accompagnement individuel peut être fait dans le cadre de prestation, accompagnement MAEC¹ forfaitaire ou suite à une formation Vivea.

● ALEXANDRA BLANCHARD-PACROT

1. Mesure agroenvironnementale et climatique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Agriculture et climat,
le mot d'ordre : anticiper

Dans l'Ain, la chambre d'agriculture se mobilise pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et l'adaptation de leur exploitation face au changement climatique. Alexandre Despras, céréalier sur la commune de Bey, témoigne.

Pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?
Alexandre Despras : « Je me suis installé en 2017 suite au départ en retraite d'un de mes oncles, sur la ferme familiale qui existe depuis plusieurs générations. Je suis aujourd'hui associé avec un autre oncle, Philippe Despras. Il s'agissait d'une ferme laitière à l'origine, mais la production a été arrêtée en 2011. Aujourd'hui, l'exploitation s'étend sur une SAU de 210 ha, dont 30 ha de prairies et 180 ha de cultures dont 70 ha de blé, 30 ha de colza, 65 ha de maïs grain et une quinzaine d'hectares de soja. »

De quelle manière êtes-vous devenu proactif pour vous adapter au changement climatique ?
A.D. : « Lorsque j'ai commencé l'activité en 2015, lors de mon stage pré-installation et un peu de salariat, c'était une année de sécheresse. Nous pratiquions le labour, mais petit à petit nous avons commencé à faire du travail du sol simplifié pour moins brasser les sols. Puis nous avons installé les couverts végétaux. J'ai toujours été intéressé par les formations de la chambre d'agriculture, et le Gaec est adhérent au Ceta Bressan¹. Nous travaillons sur l'agronomie, l'adaptation au changement climatique, nous organisons des tours de parcelles, échangeons pour trouver des solutions,

afin de réduire les charges d'exploitation et obtenir une efficience en rendements. »

En quoi les couverts végétaux d'interculture vous apportent-ils des bénéfices agronomiques et environnementaux ?
A.D. : « Mon associé opère un choix de variétés, aussi bien en légumineuses, qu'en espèces mellifères : phacélie, trèfle, niger, quelques tournesols, du sorgho fourrager, de la lentille, un peu de pois... Depuis une dizaine d'années maintenant, sur tout ce qui va passer en culture de printemps, on met un couvert. Cela présente l'avantage de faire travailler le sol, de capter l'azote pour le restituer au sol, et ramener de la matière organique. Cela permet d'avoir des terrains plus filtrants et évite que le sol sèche. L'eau s'infiltre mieux. Les sols sont moins battants. »

Comment avez-vous adapté vos pratiques culturales ?
A.D. : « On raisonne nos apports en les adaptant aux besoins des cultures. Derrière un couvert, on choisira de cultiver du maïs ou du soja. Les rotations sont en général : un blé, un colza, un blé et ensuite un maïs ou du soja. Depuis quelques années nous avons avancé nos dates de semis. Ce sont de petits curseurs que l'on peut ainsi bouger. Le maïs arrive à faire sa fleur plus tôt, dans de bonnes conditions début juillet, et il est plus résistant ensuite, même s'il y a un gros coup de chaud en août. Nous pratiquons encore quelques labours d'hiver sur les terrains argileux, tous les trois ou quatre ans selon la rotation, ce qui nous permet de nettoyer le sol en cas de problématique de ray-grass ou de mauvaises herbes. En résumé, nous avons des pratiques culturales réfléchies, maîtrisées, en faisant le maximum pour favoriser et maintenir la vie du sol. Nous avons constaté des évolutions positives. Concernant les traitements aux cultures, on travaille beaucoup la nuit pour trouver la meilleure hygrométrie, la meilleure température... On s'adapte.

FORMATION

« Durabilité des systèmes, quels leviers actionner ? »

La chambre d'agriculture de l'Ain propose une formation : « Durabilité des systèmes, quels leviers actionner ? » Les objectifs sont d'évaluer les possibilités d'adaptation de son système de production face au changement climatique, arrêter les choix techniques et les scénarii de mise en œuvre. Proposée aux agriculteurs de l'Ain et des départements limitrophes, la formation vise à « connaître et éprouver une méthode de diagnostic de son système de production, savoir en identifier les points de fragilité, connaître et prioriser les leviers agronomiques et/ou techniques d'amélioration possibles ». La formation alternera des temps d'apports, d'échanges en groupe et de travail individuel. Par des méthodes originales et ludiques, elle amènera les participants à poser les bases de leur plan d'action pour faire face au changement climatique. Plusieurs sessions sont proposées durant l'hiver 2025/2026. La formation peut également être organisée à la demande d'un groupe constitué. Tous les détails sont à retrouver sur le site de la chambre d'agriculture : <https://ain.chambres-agriculture.fr/>

● P.F.



Alexandre Despras.

©Chambre d'agriculture de l'Ain

Ce qui nous permet aussi de réduire les doses. C'est un curseur que l'on a bougé pour s'adapter au changement climatique. »

Comment optimisez-vous vos choix variétaux ?
A.D. : « Le meilleur compromis se situe entre une bonne vigueur et un bon rendement. On mélange les variétés à la parcelle. En maïs, on sème en six rangs : quatre rangs d'une variété et deux rangs d'une autre. Ce qui permet de partager un peu les risques. Soit on désherbe au semis, soit on attend que le stade du maïs soit assez développé pour passer un autre produit. Nous avons également mis en place un partenariat avec un apiculteur qui vient, depuis une dizaine d'années, mettre ses ruches sur nos colzas et couverts végétaux. Il se dit satisfait de la récolte de miel. Tout se passe bien avec lui, nous avons une bonne communication. »

Les rendements sont-ils à la hauteur des espérances ?
A.D. : « Cette année, nous avons récolté des blés dans la moyenne locale, à 72 q/ha. Le blé a subi le gros coup de chaud fin juin. Nous avons eu de très beaux colzas, donc nous sommes plutôt satisfaits. Nous verrons ce qu'il en sera pour les maïs. »

● PATRICIA FLOCHON

1. Centre d'études des techniques agricole.

VITICULTURE Réduire les produits
phytosanitaires,
un changement collectif

Travailler ensemble pour réduire l'usage des phytosanitaires, c'est l'ambition du groupe « Écophyto 30 000 Viti Sud Ardèche ». À travers des thèmes comme le travail du sol ou l'utilisation de l'outil d'aide à la décision Decitrait, le collectif cherche à améliorer ses pratiques dans une logique de transition agro-écologique. Animé par Hector Clutier, conseiller viticulture et agronomie à la chambre d'agriculture de l'Ardèche, le groupe réunit neuf vignerons, dont Aloïs Cesana, installé en Gaec sur 25 ha de vignes à Orgnac-l'Aven.

Comment fonctionne le groupe « Ecophyto 30 000 viti Sud Ardèche » et quels sont ses projets ?
Hector Clutier, conseiller : « Petit frère des groupes Dephy, le groupe « 30 000 viti Sud Ardèche » a été créé en 2023. Après une première année d'émergence, nous avons désormais trois ans d'actions pour mettre en place les thématiques choisies par les vignerons. L'objectif : que chaque agriculteur calcule et suive son indice de fréquence de traitement (IFC), afin de mesurer l'évolution de ses pratiques et de réduire progressivement le recours aux produits phytosanitaires, en testant des alternatives au désherbage chimique. Concrètement, il s'agit par exemple de passer d'un IFT de 8 à 7,5 en trois ans. »
Aloïs Cesana, vigneron : « J'ai intégré le groupe dès le début. C'est le genre de collectif qui m'intéresse pour évoluer dans mes pratiques, acquérir de nouvelles connaissances, croiser les expériences et gagner en efficacité comme en rentabilité. Car rien ne vaut le conseil humain par le biais du groupe. »
H. C. : « Parmi les projets pour réduire l'usage des phytosanitaires, le groupe travaille avec l'outil d'aide à la décision (OAD) Decitrait. Il permet d'accompagner les vignerons dans leur stratégie de protection en optimisant le positionnement des traitements et en évaluant les risques grâce à des modèles de maladies,

comme le mildiou ou l'oïdium. Sur notre groupe de neuf vignerons, quatre testent actuellement l'outil, dont Aloïs, depuis l'an dernier. »

Comment utilisez-vous Decitrait et quel impact a-t-il sur vos pratiques ?
A. C. : « Je suis engagé sur la certification Haute valeur environnementale au sein des Vignerons ardéchois, l'outil va me conforter dans l'utilisation des produits. Decitrait me permet de programmer des interventions à venir et de savoir quand les appliquer, car l'efficacité dépend beaucoup des conditions d'application. Il permet également de calculer le nombre de jours de couverture que cela offre. J'utilise également l'outil Mes Parcelles, de la chambre d'agriculture pour le suivi et j'enregistre sur l'OAD, toutes les conditions météo et les détails de chaque traitement. Cela va créer un calendrier, pour voir les niveaux de protection. Là où la maladie se développe davantage, on peut revenir sur les causes et identifier les facteurs de contamination. On peut également ajuster les traitements en fonction de l'état du feuillage et de la sensibilité des différents cépages. »
H. C. : « Sur le plan organisationnel, connaître la bonne période d'application et le risque de contamination, permet également de ne pas faire de traitement inutile et de réduire les doses d'utilisation. »

Quelles améliorations pourraient être apportées à l'outil ?
A. C. : « Il faudrait simplifier l'enregistrement d'une intervention pour pouvoir évaluer l'impact réel des traitements. Actuellement, il faut sélectionner les parcelles, saisir la surface traitée, les quantités de produit utilisées et le temps d'application, comme si j'allais traiter. Un autre point d'amélioration serait de développer une application mobile. »
Le travail du sol fait partie des thèmes d'action retenus par le groupe 30 000. Comment le groupe l'aborde-t-il dans une logique de réduction des intrants ?
H. C. : « Le groupe teste différentes pratiques de

gestion de l'enherbement pour améliorer son itinéraire technique : semis d'engrais verts, enherbement naturel ou maîtrisé, travail du sol... avec une diversité d'approches, du bio au conventionnel. L'objectif est de comparer les itinéraires techniques grâce à des analyses de sols et d'identifier ceux qui s'avèrent les plus pertinents, par exemple entre un vigneron qui apporte beaucoup de fumier sans travail du sol et un autre en bio qui va venir travailler son sol de manière récurrente. »
A. C. : « Dans un contexte économique contraint, on ne peut pas se permettre de faire du travail du sol dans tous les sens. Alors, les vignerons cherchent à réduire le désherbage chimique et à explorer des alternatives. Pour ma part, j'ai opté pour l'enherbement maîtrisé. »

Comment le partage d'expériences vous permet de progresser dans vos pratiques ?
A. C. : « Il faut remettre les pratiques en perspective selon les surfaces, le matériel, le type de sol et les choix de chacun. Je ne vais pas me mettre à avoir des brebis, juste pour avoir un apport de fumier gratuit ! C'est surtout de mettre en commun toutes ces initiatives, comme, pour ma part, le travail sous le rang. Le travail sous le rang sans désherbant m'intéresse, car cette année, (en juillet au moment de l'interview NDLR), j'en étais déjà à quatre passages (trois interceps et un d'épampreuse), et pas de désherbage chimique. Alors qu'habituellement je me limite à deux ou trois. C'est forcément plus de temps, de matériel et de coût. »
H. C. : « Parmi les vignerons, ce qui a particulièrement retenu l'attention du groupe, ce sont les tondeuses interceps, intéressantes pour tondre directement sous le rang. »

Un calendrier à court terme pour le groupe ?
H. C. : « L'objectif est de faire environ deux réunions par an et des passages individuels. Nous allons également planifier cet hiver une rencontre avec le groupe Dephy du Nord Ardèche, pour voir comment ils travaillent de leur côté. »

● MARINE MARTIN



Aloïs Cesana, vigneron, fait partie du groupe « 30 000 », animé par le conseiller de la chambre d'agriculture, Hector Clutier.

©Marine Martin



©Alexandre Despras

TÉMOIGNAGE

Du goutte-à-goutte sur maïs semence

Dans la Drôme, Ludwig Blanc a choisi d'équiper une parcelle de maïs semence en goutte-à-goutte aérien. Il témoigne de son expérience et de l'accompagnement réalisé par la chambre d'agriculture de la Drôme.

« **L**e fait que je sois sur un territoire dépendant d'une ressource en eau non sécurisée - la rivière Drôme - nécessite de pouvoir valoriser chaque mètre cube, chaque litre », confie Ludwig Blanc, agriculteur sur le canton de Crest-Sud (Drôme). Son exploitation compte 90 ha dont 25 de céréales à paille et de luzerne (îlot en sec), 11 d'ail de consommation, 11 de maïs semence, 9 de tournesol semence, 7 de colza semence, 7 de pois potager de semence... « Nous devons faire avec les restrictions sur l'irrigation (tours d'eau). Le peu d'eau que l'on

a doit être dans le carré de la parcelle où sont les plantes et pas dans la bande enherbée ou chez le voisin... », assure-t-il.

Un système « contraignant »

En 2021, il passe au goutte-à-goutte pour une partie de sa production de maïs semence. « J'avais cela en tête depuis plusieurs années et tout s'est décidé rapidement, en avril, après avoir contacté deux fournisseurs, se souvient-il. J'ai choisi le goutte-à-goutte aérien réutilisable, car c'est la culture où je passe le plus d'eau et donc celle où les plus grandes économies d'échelle semblaient possibles en termes de retour sur le volume d'eau valorisé, les heures rentabilisées, l'efficacité de l'eau. » Jusqu'à huit hectares ont été équipés (50 km de tuyaux) mais seulement quatre en 2025 (dont 1 ha de maïs doux semence), faute de temps pour implanter l'intégralité du système. L'installation se fait début juin au stade « limite passage du tracteur ». « Si l'on passe trop tôt, on ne peut plus biner ; et si l'on attend trop, on ne passe plus dans la culture », témoigne Ludwig Blanc. Un système qu'il juge « vraiment contraignant en termes d'organisation et de charge de travail » qui, de plus, nécessite beaucoup de précision et de méthode pour le raccor-



Ludwig Blanc juge le goutte-à-goutte par aspersion sur ses maïs « contraignant en termes d'organisation et de charge de travail », un système nécessitant beaucoup de précision et de méthode pour le raccordement.

dement. « Il faut aussi une machine spécifique pour dérouler les tuyaux, que j'ai dû faire fabriquer, car rien n'existe sur le marché. Une autre pour enrouler. Je me suis inspiré d'un modèle présenté lors d'une journée technique sur le goutte-à-goutte enterré organisée par la chambre d'agriculture de la Drôme. Il faut aussi

pouvoir stocker les tuyaux à l'abri l'hiver. C'est toute une logistique qui est vite compliquée. »

« Pas adapté à toutes les cultures, à tous les sols »

Malgré ces difficultés, le système donne satisfaction en termes d'apport d'eau. « Avec une année 2025 compliquée, je vois l'efficacité et la régularité de l'irrigation au goutte-à-goutte. En comparant avec une parcelle irriguée avec enrouleur et semée au même moment, il y a une nette différence de pilotage et de maîtrise avec le goutte-à-goutte. En revanche, je ne suis pas sûr de faire des économies d'eau, voire l'inverse, constate-t-il. Car, avec l'enrouleur, je fais le choix de n'arroser que la nuit et lorsqu'il n'y a pas de vent. J'ai aussi une capacité à programmer facilement le goutte-à-goutte pour réguler très précisément les apports d'eau selon les besoins de la plante. Idéalement, il faudrait coupler le système avec des sondes tensiométriques, mais je manque de temps. » Le goutte-à-goutte enterré aurait-il été préférable ? « Je n'y crois pas dans mes sols qui sont sableux et infiltrent beaucoup », répond Ludwig Blanc. Quant au goutte-à-goutte aérien, « je n'ai pas prévu d'investir plus dans ce système pour l'instant », souligne-t-il, avant d'ajouter : « Ce système n'est pas adapté à toutes les cultures, ni à tous les sols. »

À noter, depuis deux ans, Ludwig Blanc fait partie du groupe sur l'agriculture de conservation des sols (ACS) de la chambre d'agriculture de la Drôme. « Nous ne bossons pas sur l'irrigation proprement dit mais sur le bon fonctionnement structurel du sol. Autant de leviers pour faciliter la gestion de l'irrigation. »

● CHRISTOPHE LEDOUX

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

Aider à mieux piloter l'irrigation

L'irrigation est un levier stratégique pour sécuriser les cultures. « Sans outil de pilotage, c'est très compliqué de gérer l'irrigation. Aujourd'hui, il existe toute une gamme d'outils. C'est coûteux, ça demande une certaine expertise et de l'accompagnement. Rien n'est simple, notamment lorsqu'une exploitation agricole est diversifiée, avec des sols différents... D'où l'intérêt d'accompagnements collectifs à travers des réseaux de sondes, entre autres », explique François Dubocs, conseiller à la chambre d'agriculture de la Drôme.

Des bulletins d'infos

Grâce à des données actualisées et des conseils techniques ciblés, un appui est apporté aux agriculteurs pour les aider à mieux piloter l'irrigation et économiser l'eau. Plusieurs bulletins d'information sont édités et mis en ligne au cours des campagnes culturales. Le Flash irrigation Galure-Drôme des collines est disponible gratuitement. Il comprend des données météo

de la semaine précédente et les prévisions de la semaine à venir, les besoins en eau des cultures, des préconisations selon l'état d'avancement des cultures, des informations diverses (restrictions d'irrigation...). « Cette année, pendant la saison, les conseillers arboriculture et viticulture de la chambre d'agriculture de la Drôme ont proposé gratuitement chaque semaine un Flash cultures pérennes, indique François Dubocs. Les infos publiées s'appuyaient sur un réseau de sondes connectées (en arboriculture) et d'autres outils (en viticulture). » Un bulletin spécifique à la culture de l'ail sur Crest-Sud a également été édité pendant deux ans. De plus, un point irrigation est intégré au Zoom grandes cultures (bulletin sur abonnement).

Journées techniques, expérimentations

La chambre d'agriculture de la Drôme organise ponctuellement des journées techniques sur le matériel innovant en irrigation, principalement



François Dubocs, conseiller à la chambre d'agriculture de la Drôme.

©CL-AD26

sur le goutte-à-goutte enterré en grandes cultures. Un relais est fait avec le Bulletin d'info irrigation, autre support édité une ou deux fois par an et comprenant des témoignages d'agriculteurs utilisateurs de techniques innovantes. « Nous réalisons aussi quelques accompagnements individuels », précise le conseiller. Dans le domaine de l'expérimentation, des essais sont en cours sur la Plateforme des techniques alternatives et bio (TAB), située à Étoile-sur-Rhône (Drôme). Ceux-ci portent sur les effets de l'ombrage, l'irrigation limitante... S'ajoutent des programmes spécifiques sur diverses cultures (ail, viticulture...) ainsi que des essais en lien indirect avec l'irrigation sur l'augmentation de la matière organique des sols, les couverts, l'enherbement...

● C. L.

MES PARCELLES L'outil qui met l'exploitation dans la poche !

En vingt ans, Mes Parcelles est passé d'outil de gestion parcellaire à une plateforme permettant de rassembler l'ensemble des données de son exploitation agricole, du sol jusqu'au grain en passant par la réglementation et le calcul des charges. Ceux qui l'ont essayée, l'ont adoptée autant pour son côté pratique que pour le suivi individualisé qui l'accompagne. Témoignage dans le Puy-de-Dôme.

À l'EARL du Chêne du Garde sur la commune de Crevant-Laveine, Mes Parcelles fait partie du quotidien des deux associés. Pascal Lavest et Alexandre Bigay sont des utilisateurs de la première heure de l'outil développé par le réseau des chambres d'agriculture.

En 2007, l'exploitation est classée en zone vulnérable contraignant Pascal Lavest (alors seul sur l'exploitation) à adapter ses pratiques de fertilisations et d'inter-cultures. La réglementation de l'époque exigeait la mise en place d'un plan de fumure qui sera réalisé deux ans plus tard avec Mes Parcelles. « C'était beaucoup plus pratique puisque dans un seul outil, j'avais à la fois le plan de fumure, le registre phytosanitaire et toutes les infos pour faire ma déclaration Pac. »

Mes Parcelles, un outil informatique humain et indépendant

Avec 170 hectares de cultures et 44 hectares en prairies permanentes, répartis sur quatre communes, une grande diversité culturale et un troupeau laitier de 25 vaches, le recours à Mes Parcelles a été salvateur pour Pascal Lavest. La mise en place de la plateforme sur son exploitation a été conduite par un conseiller de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Outre la praticité et l'ergonomie de l'outil, l'agriculteur a surtout été convaincu par l'accompagnement neutre et individualisé, inhérent à la plateforme. « Quand il vient, il ne prêche pour personne. Il n'a rien d'autre à me vendre que son conseil agronomique. » Seize années plus tard, Pascal et Alexandre suivent toujours les conseils de la chambre d'agriculture. C'est là, l'autre force de Mes Parcelles. Alors que d'aucuns n'y verraient qu'un outil informatique impersonnel, le suivi par le conseiller agronomique individualise sa mise en route ainsi que son suivi tout au long de l'année. « Mes Parcelles entretient l'indépendance et la liberté d'entreprendre des agriculteurs. Au moindre souci, ils peuvent nous téléphoner. C'est nous qui leur répondons, pas quelqu'un à l'autre bout du pays depuis une hotline. »



Grâce à l'application Mes Parcelles, les agriculteurs retrouvent toutes les informations nécessaires à la conduite de leurs parcelles.

Avec l'application mobile, toutes les infos sont dans la poche

Cet enthousiasme à utiliser Mes Parcelles, Pascal Lavest l'a transmis à son jeune associé. Alexandre Bigay a rejoint l'exploitation en 2023. Il utilise régulièrement Mes Parcelles sur l'ordinateur et quotidiennement sur son smartphone via l'application. « Quand je suis dans le champ ou que je m'apprête à partir avec le tracteur, elle me sert à identifier les îlots et les surfaces avec précision. Entre les bords de cours d'eau, les bandes enherbées... L'erreur peut vite arriver alors qu'aucune n'est tolérée lors de l'application des phytos. » C'est donc le téléphone en main, avec l'intégralité des informations de l'exploitation dans la poche, qu'Alexandre part sereinement réaliser tous ses travaux des champs. « Au moindre doute, on a tout de suite la réponse. »

Suite page 17...

...suite de la page 18



Pascal Lavest (à gauche) est abonné à Mes Parcelles depuis l'arrivée de la plateforme dans le Puy-de-Dôme en 2009. Frédéric Moigny, conseiller agronomie à la chambre d'agriculture (au centre) accompagne désormais son jeune associé Alexandre Bigay dans la prise en main de l'application.

Mes Parcelles met à jour régulièrement les informations réglementaires à raison d'une fois par semaine pour les phytos et dès que nécessaire pour les zones vulnérables. Au-delà de l'aspect réglementaire, les deux agriculteurs apprécient Mes Parcelles pour une autre de ses fonctionnalités : la déclaration Pac. Une fois que l'assolement est préparé pendant l'hiver, Alexandre Bigay et Frédéric Moigny estiment qu'une heure maximum est nécessaire pour réaliser la déclaration Pac le moment venu. « Ça enlève du stress à une période où les travaux des champs reprennent. » Grâce à l'application sur le téléphone, Alexandre Bigay n'attend même plus de descendre du tracteur pour enregistrer la moindre de ses interventions, du travail du sol jusqu'à la récolte. « Si on renseigne tout correctement et au fur et à mesure, l'outil nous sort tous les papiers nécessaires en cas de contrôle. Il permet également de faire le plan prévisionnel de fumure, mais aussi calculer des marges, gérer ses stocks, les factures... Je rentre même mes analyses de terre pour avoir un suivi de mes engrais de fonds. »

Une application et des fonctionnalités à l'écoute des besoins des agriculteurs
Le jeune agriculteur estime utiliser environ 60 à 70 % des fonctionnalités de l'application. Chaque année, celle-ci s'enrichit d'autres services « souvent

à la demande des agriculteurs eux-mêmes », précise Frédéric Moigny. La chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme organise tous les hivers des journées de formation collectives (en groupe de moins de 10 personnes) pour permettre aux abonnés de Mes Parcelles d'approfondir leur usage de la plateforme. « Comme n'importe quel outil, c'est en faisant qu'on apprend. » Le conseiller agronomie insiste également sur l'importance de renseigner régulièrement Mes Parcelles et de ne pas attendre la veille d'un contrôle ou de la déclaration Pac, directives nitrates ou phytos pour le faire. « L'objectif de l'outil est de permettre aux agriculteurs de gagner du temps sur les démarches réglementaires et d'avoir un outil d'aide à la décision entièrement individualisé, mais pour en profiter pleinement, il faut renseigner, nourrir la machine. » En deux décennies, Mes Parcelles a su s'adapter aux contraintes des agriculteurs et répondre à leurs attentes. Les chiffres en témoignent avec plus de 40 000 abonnés dans l'Hexagone, et 2 850 en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est devenue une plateforme d'intégration des services qui est loin d'avoir fini de croître. « On peut maintenant éditer un carnet de pâturage avec des cartes et une géolocalisation des parcelles. Cet hiver, les éleveurs pourront découper les prairies en « paddock » pour suivre la gestion du pâturage. L'enregistrement des lots d'animaux sera aussi amélioré. »

● MÉLODIE COMTE

“ Mes Parcelles entretient l'indépendance et la liberté d'entreprendre des agriculteurs. ”

Frédéric Moigny, conseiller de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des solutions innovantes pour des prairies productives et résilientes

Sur le territoire de l'Albanais savoyard, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc porte, à travers le groupement de vulgarisation agricole (GVA), un programme 2023-2028 d'expérimentations agroécologiques sur les prairies face au changement climatique, soutenu par la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Pilier de l'élevage des Savoie orienté vers les filières fromagères AOP-IGP au lait cru, la ressource fourragère est fragilisée par les nouvelles conditions climatiques. Depuis quelques années, les intenses sécheresses estivales affectent les fenaisons, réduisent les possibilités de pâturage et dégradent la composition botanique des prairies. De nombreux agriculteurs cherchent à repenser leurs systèmes, à trouver des solutions innovantes pour gagner en résilience et s'adapter à des saisons contrastées et de plus en plus déroutantes.

Un projet collectif et multipartenarial
Sur le territoire de l'Albanais savoyard, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc porte, à travers le groupement de vulgarisation agricole (GVA), un programme d'expérimentations agroécologiques en lien avec le changement climatique axé sur le thème des prairies permanentes et temporaires. Ce travail collectif, lancé en 2023 et chiffré à 280 000 € sur cinq ans, est fortement accompagné par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) dans le cadre d'un appel à projets. Séduite par l'approche biodiversité et le volet environnemental du projet savoyard, la CNR soutient l'opération dans le cadre de son accompagnement à la transition de l'agriculture. Elle accorde 200 000 € d'aides pour les

investissements matériels, le conseil technique et pour compenser la perte de productivité et le temps passé au suivi des expérimentations. La Communauté de communes de Grand Lac a aussi choisi d'aider financièrement l'opération. Les Cuma locales de Saint-Germain, Épersy, Saint-Offenge et Grésy-sur-Aix et la FDCuma 73-38 sont également partenaires sur la partie équipement et essais machinisme. Le reste est autofinancé par le GVA et par la chambre d'agriculture. Le suivi administratif et l'animation du groupe sont assurés par Vincent Ruin, conseiller chargé de territoire à la chambre d'agriculture. Le conseil agro-fourrages est délivré par Fabien Faugeroux : état des lieux des prairies, techniques à mettre en œuvre, protocoles de tests, choix des semences, des matériels et des modalités de suivi (voir encadré).

Trouver des solutions par l'expérimentation
Sur ce secteur, la belle implication des agriculteurs membres du GVA de l'Albanais en mode « science participative » est à souligner : 10 exploitations volontaires ont engagé une centaine d'hectares pour être fermes supports d'expérimentation, prolongeant la longue tradition d'essais techniques et de réunions collectives à l'origine de ce groupement. « Rechercher ensemble des solutions locales à une problématique qui s'impose à tous, c'est l'esprit du GVA. L'objectif est d'identifier de nouvelles techniques à la fois performantes et économes pour réduire la dépendance aux achats de protéines à l'extérieur et retrouver des marges de manœuvre sur l'autonomie fourragère des exploitations » argumente le vice-président Olivier Gelloz, producteur de lait en Gaec à Saint-Offenge. Cette mobilisation du collectif d'agriculteurs favorise la transformation des pratiques, la diffusion des innovations et leur appropriation sur le terrain.

Toutes les facettes de la culture de l'herbe interrogées
Ce projet global interroge toutes les facettes de la culture de l'herbe : itinéraires techniques de semis et de sursemis avec ou sans travail superficiel, gestion du hersage, du calendrier de fauche, du stock de graines dans le sol, lutte contre les adventices, remise en état après accident climatique, enrichissement des mélanges en légumineuses (trèfles), choix d'implantation d'espèces floristiques adaptées au stress



Vincent Ruin, conseiller chargé de territoire à la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et Olivier Gelloz, vice-président du GVA de l'Albanais.

hydrique (lotier, sainfoin), raisonnement plus fin des apports de fertilisants en fonction des besoins du moment de la prairie, amélioration du bilan carbone par réduction des interventions mécaniques... En plus des critères agronomiques, tous ces tests réalisés et comparés à des bandes témoins sont évalués en termes de temps de travail, de coûts et de rentabilité. L'objectif étant de mettre en lumière les pratiques qui contribuent à améliorer concrètement la performance économique et sociale des exploitations.

Sursemis et hersage
« Par exemple, pour la rénovation par sursemis, faute de matériel adapté disponible, beaucoup d'agriculteurs ont bricolé en montant des semoirs sur des herse. Au GVA, nous testons un nouveau protocole de sursemis avec le matériel Grass Roller d'HE-VA, ses différents types de rouleaux sur des sols variés. » Les effets à long terme du hersage sur les plantules de printemps, avec des matériels plus ou moins agressifs, sont aussi en cours de vérification pour conseiller les agriculteurs dans le choix du bon outil en fonction de chaque situation. « Voir d'envisager l'abandon de cette pratique peut-être un peu trop systématique dans les exploitations » a remarqué Olivier Gelloz.

Semences fourragères locales et fertilisation
Autre chantier lancé, un grainage naturel sur certains prés a été organisé. L'idée était de mesurer le bénéfice de remettre au goût du jour cette pratique ancienne, synonyme de perte de récolte immédiate, mais régénératrice pour les prairies et potentiellement très intéressante sur la durée. Une collecte de graines fourragères a également été assurée au quad à l'été 2023. Elle a principalement donné des graminées. Les sacs de semences locales devront être enrichis de légumineuses pour obtenir le mélange résilient et productif en valeur azotée recherché par les éleveurs.

Des semis ont été réalisés et d'autres sont prévus. Les résultats consolidés des nombreuses expérimentations collectives conduites par le GVA de l'Albanais avec le soutien de la CNR seront connus en 2027-2028. En attendant, des fiches techniques seront publiées au fur et à mesure de l'acquisition des nouvelles connaissances.

● BERTRAND COFFY

LA MÉTHODE PERPET MOBILISÉE
Dans le cadre du projet collectif prairies financé par la CNR, le GVA de l'Albanais a organisé une formation « bout de champs » animée par Fabien Faugeroux, conseiller agro-fourrages à la chambre d'agriculture. La méthode participative PERPET des réseaux Civam, Institut de l'élevage et Inrae a été utilisée pour analyser la flore présente, les signes de dégradation, la valeur fourragère et trouver les leviers d'amélioration et de longévité des prairies. PERPET se présente sous la forme d'un plateau de jeu en trois étapes : un diagnostic prairial collectif autour d'une parcelle choisie, la définition des fonctions fourragères attendues en fonction des objectifs définis par l'éleveur, le questionnement des pratiques et les améliorations suggérées. Cet outil vise une mise en discussion. En se penchant sur la résolution collective d'une problématique individuelle d'éleveur, chaque participant acquiert ainsi des réflexions pour mettre en cohérence ses pratiques avec ses prairies et la fonction fourragère qu'il souhaite leur conférer.

Transformer à la ferme : un créneau d'a venir

À Bains en Haute-Loire, Amandine Négron, associée sur un Gaec familial, transforme du lait en fromages dans un atelier flambant neuf. Un projet qui a bénéficié de l'accompagnement technique de la chambre d'agriculture de Haute-Loire.

Amandine et Olivier Négron élèvent 55 vaches laitières montbéliardes et produisent 450 000 litres de lait par an collectés par l'entreprise Savencia à Beuzac. Depuis août 2025, Amandine se trouve à la tête d'un atelier de transformation à la ferme. Une activité, certes qui s'ajoute aux tâches quotidiennes qu'elle accomplit (traite, soin aux veaux, comptabilité de l'exploitation), mais ô combien passionnante pour la jeune femme de 31 ans qui a travaillé pendant plusieurs années dans le domaine du fromage à la fromagerie Isatis puis au sein du Gaec du Fougard à Saint-Jean-Lachalm, qui assurait la transformation de lait.

Elle en rêvait et elle l'a fait !

Elle en rêvait depuis ses 15 ans et elle l'a fait ! Ce projet ambitieux, qui a induit un investissement de 350 000 euros pour transformer 100 000 l de lait en fromages de pays (aux artisous), a été accompagné par les services de la chambre d'agriculture de Haute-Loire. Dans le cadre de son installation, en 2022, Amandine avait ce projet en tête pour aller

jusqu'au bout de la chaîne, jusqu'au consommateur. En premier lieu, elle a été accompagnée par Marine Rabeyrin, conseillère d'entreprises à la chambre d'agriculture, qui l'a orientée pour son dossier technique dans le cadre de la dotation jeunes agriculteurs, puis elle est rapidement entrée en contact avec Aurélie Michel, conseillère de l'équipe diversification, circuits courts et produits fermiers et Jean-François Perrin de l'équipe bâtiments de la chambre d'agriculture de Haute-Loire. Objectif : mettre le projet sur les rails. La toute première réflexion qui a été conduite concernait la localisation de l'atelier de transformation sur l'exploitation. « Nous avons changé quatre fois d'endroit, se souvient Aurélie Michel. Sur l'ancienne exploitation, cela n'était pas possible. Impossible non plus de construire le laboratoire de transformation sur une parcelle de l'exploitation, étant donné qu'elle se trouvait dans une zone non constructible. Une grange vide ? Bien trop grande, elle a finalement été transformée en lieu de stockage. Restait un petit apprentis de 90 m² adossé à cette grange ; c'est finalement ce dernier site qui a été retenu. »

Une boule à lait et un lactoduc afin de transporter le lait

Amandine a alors émis l'idée d'agrandir ce petit apprentis pour le porter aujourd'hui à une surface de 160 m². Sur les conseils du service bâtiment, une fosse de 300 m³ a été creusée sous cet agrandissement en vue de récupérer les eaux blanches du laboratoire et de valoriser la topographie du terrain. Une innovation qui permet un gain de place évident. Le permis de construire et le plan du laboratoire ont également été réalisés par ce même service tandis que le service circuits courts et produits fermiers avait en charge l'aménagement intérieur de l'atelier en lien avec Amandine. L'atelier étant situé à 100 mètres du bâtiment entravée où s'effectue la traite et de surcroît avec une route à traverser, Aurélie Michel a conseillé l'utilisation d'une boule à lait et d'un lactoduc afin de transporter le lait en toute sécurité du point de vue sanitaire et sans perte de temps (pas de passage par le tank à lait). La technicienne circuits courts de la chambre d'agriculture a géré l'intégralité du dossier de demande de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-



Amandine Négron et Aurélie Michel dans la cave de l'atelier de transformation du Gaec.

Alpes (aides Feader) pour lequel le Gaec a obtenu une subvention de 96 000 € (pour un coût total de 300 000 €) au titre de la mesure 302 (financement pour la création du laboratoire et son équipement en matériels). L'accompagnement s'est conclu par la prise en charge de la demande de l'agrément sanitaire pour l'atelier. Concernant la commercialisation de ses fromages, Amandine, qui avait déjà conduit une étude de marché dans le cadre de son parcours scolaire, a fait réactualiser cette étude par Aurélie Michel, lors de son parcours à l'installation ; elle a abouti aux mêmes conclusions : les débouchés sont là !

Un créneau d'avenir

« Nous enregistrons une demande constante pour ce fromage au lait cru typé, d'autant que les producteurs ne sont plus qu'une trentaine contre 230 dans les années 2000. C'est donc un créneau d'avenir », explique-t-elle. Leur choix s'est aussi porté sur l'artisou, car c'est un fromage facile à fabriquer et à

transporter (hors chaîne du froid) même s'il nécessite le strict respect des règles d'hygiène puisqu'il s'agit d'un fromage au lait cru.

« L'avenir » (Ndrl : le nom que porte ce fromage) est disponible dans plusieurs points de vente locaux ; Amandine rêve toutefois de placer ses fromages à la vente dans les fruitières de comté dans le Doubs et le Jura ; une région qu'elle connaît par l'intermédiaire des nombreux concours montbéliards auxquels participe l'élevage Négron. Toutefois sa priorité reste la satisfaction de la demande locale.

Cette activité de transformation constituera un complément de revenu : « Nous avons fait le choix d'investir dans la transformation plutôt que dans un bâtiment d'élevage neuf. Nous voulons être au maximum autonomes et cet atelier permet de limiter notre dépendance auprès des industriels », indique son mari et associé Olivier.

● VÉRONIQUE GRUBER

DÉBOUCHÉS

Une filière viande à construire

En Isère, le processus de structuration de filière, pour permettre aux éleveurs de gagner des marchés locaux et de maîtriser la commercialisation de leurs produits, se poursuit. Il est accompagné par la chambre d'agriculture.

Initiées il y a une dizaine d'années dans un contexte où les cours de la viande ne permettaient pas la rémunération des producteurs, les démarches consistant à valoriser la production bovine iséroise et à construire une filière se poursuivent. « Cette production était importante au sein du chiffre d'affaires de la ferme Isère. Nous comptons de nombreuses exploitations de différentes tailles mais elles n'étaient organisées ni en filière longue, ni en circuits courts. L'Isère étant l'un des départements les plus peuplés de France, nous étions convaincus d'avoir un bassin de consommateurs à conquérir. Nous étions dans une situation idéale pour mettre en œuvre une démarche visant à faire corrélérer une offre et une demande », explique Florence Reiner, chargée de mission valorisation des produits à la chambre d'agriculture de l'Isère.

Recherche de débouchés

Dix ans après, le contexte de la filière viande bovine en Isère n'est plus du tout le même, comme le souligne le diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture en mai : « L'offre s'est raréfiée et a conduit à une augmentation des cours. Mais cela compense diffi-

lement les charges qui continuent d'exploser. Quant aux tendances de consommation, elles ont beaucoup évolué », indique-t-elle. Pour autant, l'intérêt de poursuivre le travail de structuration de filière dans la perspective de proposer aux consommateurs isérois de la viande locale à un prix acceptable et de garantir aux éleveurs une meilleure rémunération, demeure entier. La création de l'association des Éleveurs de saveurs iséroises en 2014, qui rassemble une vingtaine d'éleveurs, va dans ce sens. À ce jour, aucun des producteurs engagés ne souhaite s'arrêter en si bon chemin. Les cours de la viande étant très hauts, la valorisation locale représente une plus-value financière moins évidente qu'en 2010, pour autant, le fait de maîtriser son circuit est un facteur de résilience pour les éleveurs : ils ne subissent plus seulement le marché, et ont une forme de « garantie de stabilité », à travers une rémunération et un volume connus à l'avance.

Nouveaux conditionnements

Pour poursuivre l'accompagnement des éleveurs isérois, la chambre d'agriculture travaille sur un projet de développement d'opportunités commerciales pour la viande locale sur les segments de marché GMS et magasins de proximité. « Aujourd'hui, 90 % de la viande produite en Isère sort du territoire, il convient donc de reconstruire les relations entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire (production, transformation et distribution) et de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande », développe Florence Reiner. Dans cette perspective, la question des outils de transformation, et notamment de l'abattoir de Grenoble, avec la nécessité de travailler sur de nouveaux conditionnements (conditionnement sous skin et surgelés²) répondant aux attentes des consommateurs, des magasins et des collectivités, apparaît comme une priorité. Leur mise en œuvre est d'autant plus importante qu'ils participent à la pérennité de

Suite page 21...



ces outils de proximité. Car s'ils ne proposent pas les prestations attendues, ils risquent de disparaître et d'emporter avec eux toute la filière. L'enjeu est aussi de mettre davantage en valeur cette viande locale de qualité supérieure, souvent traitée dans les magasins comme celle provenant des circuits industriels. « Ces conditionnements le permettent. Mais ils sont coûteux. Il faut que les consommateurs arrivent à identifier et à comprendre cette valeur, de façon à accepter de mettre les 10 à 15 % de surcoût qu'elle peut occasionner. Il faut aussi accroître la communication sur les bienfaits de cet élevage local pour l'environnement. Les consommateurs n'en ont pas assez conscience et nous ne sommes probablement pas assez lisible dans notre message », souligne la technicienne.

Complémentarité des circuits

Parmi les autres axes de travail, figure le développement des filières de proximité, avec l'idée de mutualiser les forces commerciales des agriculteurs pour pénétrer des marchés sur lesquels ils ne pourraient pas aller seuls. Affiliée au Pôle agroalimentaire de l'Isère³, la marque IsHere, qui garantit une origine, une juste rémunération et des conditions de production, et qui devient, au fil du temps, un repère d'achat pour le consommateur, va dans ce sens. « Un développement important a déjà été réalisé, mais la filière viande reste la moins avancée. Et il reste difficile de répondre à la question de la répartition de la matière », détaille la technicienne. C'est pour cela qu'un travail sur la complémentarité des circuits s'avère nécessaire : la GMS à travers le pôle agroalimentaire, le marché de la restauration collective avec l'approvisionnement des cantines des collèges du département, celui des bouchers qui permettent de valoriser certains types de bêtes et d'autres circuits à inventer : le travail est engagé mais il reste beaucoup à faire autour de ce « pacte commercial » entre éleveurs et consommateurs. D'autant qu'à toutes ces problématiques s'ajoute encore celle du renouvellement des générations.

● ISABELLE BRENGUIER

1. La consommation de viande rouge diminue. Les parts de marché sur la viande hachée augmentent.
2. Une unité de surgélation devrait voir le jour en 2027.
3. Le PAA a été créé en 2018, pour permettre aux agriculteurs isérois de retrouver de la valeur ajoutée et proposer des produits de qualité aux consommateurs en organisant des circuits de proximité à une plus grande échelle que celle de la vente directe.

Ce qu'elle en dit :

Depuis une quinzaine d'année, la chambre d'agriculture de l'Isère accompagne la structuration de filière pour que des groupes d'agriculteurs Isérois pénètrent des segments de marchés locaux sur lesquels ils ne pourraient pas se positionner seuls. Dans le cas de la filière viande bovine, à l'époque de la crise de l'élevage en 2010, les éleveurs vendaient en filière longue à des prix bas qui ne couvraient pas leurs coûts de production et ne leur permettaient pas de vivre correctement de leur métier. La structuration du groupe « Éleveurs de Saveurs Iséroises » leur a permis de reprendre la main sur la commercialisation et de moins subir les prix de marché. Ceci fut possible grâce à la présence d'un abattoir de proximité, ici celui de Grenoble, assurant toute la partie découpe et transformation selon les demandes des clients. Aujourd'hui, bien que le contexte ait évolué, la réappropriation par les éleveurs de la commercialisation de leurs produits reste une forme d'assurance dans un monde où de nombreuses incertitudes pèsent sur les agriculteurs. Produire et consommer sur un même territoire demande une reconstruction des relations entre acteurs de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution).

Florence Reiner

VALORISATION LOCALE La belle histoire des
Éleveurs de saveurs iséroises

En onze ans, les Éleveurs de saveurs iséroises ont trouvé des débouchés locaux, amélioré leur rémunération et fait progresser la qualité de leurs animaux. Un parcours exemplaire.

Partis de rien en 2014, les Éleveurs des saveurs iséroises en ont fait du chemin en onze ans d'existence... De cette demande de quelques bouchers grenoblois désireux d'acheter de la viande iséroise, à la création d'une association capable de commercialiser 150 bêtes chaque année à différents clients, leur parcours, qui s'inscrit dans une démarche de valorisation de la viande locale, peut donner des idées. « Il a fallu tout construire. La demande, passée dans les mains de la chambre du commerce et de l'industrie de Grenoble et de la chambre d'agriculture de l'Isère et relayée au sein des deux syndicats de races allaitantes que compte le département - le Syndicat des éleveurs charolais de l'Isère et l'Union départementale des éleveurs de limousines de l'Isère -, nous a fait nous lancer dans une réflexion plus globale visant à organiser un approvisionnement de bêtes locales à ces bouchers », se souvient Clément Guillaud, éleveur d'un cheptel de 170 limousines à Sainte-Blandine et co-président des Éleveurs de saveurs iséroises.

Traçabilité et qualité de la viande

Pour mener à bien cette ambition, les premiers éleveurs intéressés par la démarche, ont initié l'écriture d'un cahier des charges d'élevage et d'alimentation garantissant la traçabilité et la qualité de la viande, répondant aux critères demandés par ces bouchers et allant même un peu plus loin dans les



Clément Guillaud, éleveur de 170 vaches limousines à Sainte-Blandine et co-président des Éleveurs de saveurs iséroises.

exigences. Ce cahier des charges insiste en premier lieu sur l'origine des animaux qui doivent être nés dans les fermes des adhérents de l'association, élevés et abattus en Isère, ainsi que leur certification pure race. Il prévoit aussi différentes clauses en matière d'alimentation : les bêtes doivent pâturer (sept mois minimum), être engraisées durant 120 jours minimum à base d'herbe et de foin essentiellement, « avec des aliments nobles », garantis sans OGM, ni ensilage. « Nous avons toujours eu la volonté de nous démarquer en proposant une viande qui soit de la meilleure qualité possible », assure Clément Guillaud. L'élaboration de ce cahier des charges s'est fait en parallèle de la création de l'association, qui compte désormais une vingtaine d'éleveurs de races charolaise et limousine.

150 bêtes par an

Dans le même temps, les adhérents de l'association ont aussi cherché à développer leurs débouchés. Aujourd'hui, sur les 150 bêtes préparées chaque année à cette fin, ils en commercialisent une cinquantaine aux cuisines mutualisées du Département de l'Isère qui servent à l'approvisionnement des cantines des collèges, une cinquantaine à des GMS (grandes et moyennes surfaces) intéressées par cette démarche, et une cinquantaine à des bouchers traditionnels installés en différents lieux du département. Toute la partie administrative et logistique est confiée à une prestataire de services qui assure les commandes, la planification des abattages, l'enlèvement des bêtes, le transport frigorifique... « En fait, nous vendons nos bêtes à l'association, qui les revend aux clients, contre facture, résume le responsable de l'association. Cette partie est aussi très importante. Comme la qualité des animaux que nous leur vendons, nos clients attendent

également que tout se passe bien à chaque étape. La rémunération de notre prestataire de services est assurée par la marge créée par l'association. »

Stabilité financière

Onze ans après la mise en œuvre de cette démarche accompagnée par les services de la chambre d'agriculture de l'Isère, Clément Guillaud et les autres éleveurs de l'association ont constaté les améliorations sur la qualité des animaux sortis de leurs fermes. « Grâce aux retours réguliers de nos consommateurs finaux, nous avons pu beaucoup progresser en matière de génétique. Ensemble, nous avons aussi suivi différentes formations sur les rations d'engraissement, qui nous ont permis de mieux terminer nos bêtes, d'avoir une meilleure qualité et de meilleurs poids. Tout ce travail collectif, ce partage d'idées et d'expériences nous a beaucoup apporté. Nous n'aurions jamais imaginé cela au départ. In fine, nos prix aussi ont progressé. Nous notons une plus-value de 0,40 à 0,50 euro par kilo de carcasse par rapport à nos débouchés habituels », souligne Clément Guillaud. Les cours de la viande étant meilleurs aujourd'hui qu'à l'époque, les éleveurs pourraient s'interroger sur l'intérêt de poursuivre dans cette voie. Il n'en est rien. D'une part, tout le travail qui a conduit au bon fonctionnement de l'association est déjà réalisé. Et d'autre part, même si la plus-value est moindre qu'en 2014, il y en a toujours une, et les éleveurs en sont conscients : ils n'ont pas de visibilité sur les cours. « Grâce à cette démarche, nous gardons davantage de sécurité pour assurer la stabilité financière de nos exploitations. Sur le long terme, c'est important », souligne le co-président des Éleveurs de saveurs iséroises.

● ISABELLE BRENGUIER

TRANSFORMATION
« Sans abattoir, pas de filière locale »

Outil de proximité au service des acteurs de la filière, l'abattoir de Grenoble s'est adapté, avec le soutien des collectivités, en développant des ateliers de transformation.

L'abattoir de Grenoble est dédié 100 % aux circuits courts. C'est ce qui fait notre force, explique Éric Rochas, le président de l'Abag, abattoir de Grenoble. Nous ne dépendons pas de gros clients, mais d'une multitude. Nous avons un portefeuille de 735 clients. C'est difficile à gérer mais cela présente des avantages. » Autre force de l'abattoir : le soutien des pouvoirs publics. « Sans quoi nous ne serions pas là. » Les collectivités, réunies en Syndicat mixte Alpes abattage¹ (Symaa) investissent pour répondre aux besoins d'aménagement de l'outil. Les investissements sont remboursés par les clients dans le cadre de sa délégation de service public qui est fixée sur le tonnage abattu. L'établissement a d'ailleurs vu son tonnage augmenter de 5 % en une année, pour s'établir à 2 400 tonnes multi-espèces. Prochain projet d'aménagement : l'atelier de surgélation pour faire des steaks hachés surgelés. Cet équipement s'ajoute à l'atelier de découpe et à l'unité de transformation pour faire de la viande hachée assaisonnée et des saucisses. « Pour maintenir l'abattage, il faut de la découpe à laquelle nous avons ajouté des produits transformés, souligne Éric Rochas. Plus de 50 % de la viande consommée est de la viande hachée. Il faut répondre aux besoins du consommateur final. »



La salle de découpe de l'abattoir de Grenoble, en amont de l'atelier de transformation.

Le levier de la transformation

Son constat est sans appel : « Sans abattoir, la filière locale n'existerait pas. Avec les autres outils que sont les abattoirs de La Mure et de Bourg-d'Oisans, cela représente une filière viande importante en circuit court², ainsi que de nombreux emplois directs et indirects. » Et la transformation est le levier qui permet à ces outils d'exister. « L'activité de l'abattoir est plutôt en augmentation. La découpe se maintient. C'est signe qu'il continue à y avoir de la consommation locale. L'ensemble de nos clients l'ont compris. Même si le cours de la viande est haut en ce moment, ils dégageront toujours une marge supérieure par rapport au marché. » L'équilibre de l'abattoir est aussi une question de maîtrise des charges. « Les tarifs sont au plus juste par solidarité avec le monde de l'élevage », déclare le président de l'abattoir. « Notre gros problème, c'est le coût de l'énergie et le recrutement du personnel. » L'établissement emploie 23 équivalents temps plein et peine à recruter pour compenser les départs. Afin de maîtriser au mieux ces coûts de l'énergie, le Symaa a récemment renouvelé les groupes froids et ABAG a investi dans 2000 m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Mais les investissements réalisés portent aussi sur les conditions de travail et la protection animale : les amenées des porcs et des bovins ont été renouvelées et une amenée spécifique a été créée pour les porcelets. Des travaux à la bouverie sont à venir et la station de lavage a aussi bénéficié d'une réfection pour répondre aux exigences sanitaires de nettoyage des bétailières. « Et quand on voit les problèmes que pose la dermatose nodulaire contagieuse, on comprend que c'est utile », reconnaît Éric Rochas, qui conclut : « Il y a toujours des travaux à l'abattoir. »

1. Le Symaa (Syndicat mixte Alpes abattage) est constitué du Département de l'Isère (51 %), de Grenoble Alpes Métropole (46,1 %) et des communautés de communes du Grésivaudan (2,5 %), du massif du Vercors (0,3 %) et du Pays voironnais (0,1 %).
2. Vente des produits agricoles soit par la vente directe du producteur au consommateur soit par la vente indirecte (un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur).

PROMOTION Médaillés et fiers de l'être : le concours Fermier d'Or change la donne pour les producteurs régionaux

Chaque année, le concours Fermier d'Or met en lumière et valorise les meilleurs produits fermiers de la région. Véritable vitrine du territoire, cette compétition est gage de qualité, mais aussi d'opportunités nouvelles pour les agriculteurs et agricultrices récompensés.

« Les clients faisaient la queue pour que nous les servions, nous n'avions jamais connu ça auparavant ! » C'est avec le sourire aux lèvres que Caroline Junique, éleveuse de porcs et de bovins bio à Félines (Gaec de l'Étoile noire), au nord de l'Ardèche, se remémore cette journée de novembre 2024 passée à la foire d'Annonay.

Un mois plus tôt, son mari Vincent et elle avaient reçu deux distinctions lors du concours Fermier d'Or. Créé il y a 26 ans en Auvergne, ce concours organisé par la chambre régionale d'agriculture s'est ouvert à l'ensemble des producteurs fermiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il distingue les agriculteurs qui produisent et transforment sur leur propre exploitation. Fromages, yaourts, saucissons, miels, pains d'épices, confitures, biscuits, friandises... « Au total, 31 catégories sont référencées, et le jury, composé de consommateurs bénévoles, attribue une note ainsi qu'un retour qualitatif sur chacun des produits dégustés à l'aveugle », explique Sophie Trintignac-Baujeu, conseillère en promotion auprès des producteurs à la chambre d'agriculture de l'Ardèche.

« Ce concours nous a permis de gagner en visibilité médiatique »

En octobre 2024, la distinction est arrivée aux oreilles de Caroline et Vincent Junique. Leur saucisson fermier, élaboré à partir de porcs noirs gascons et Berkshire - une race anglaise reconnue pour la qualité de sa chair - a reçu une médaille d'or. Et puisqu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, le couple a remporté une seconde médaille, cette fois d'argent, pour leur terrine de porc à la châtaigne.

« Ce concours nous a permis de gagner en visibilité, notamment médiatique, assure l'agricultrice. Sur les marchés, les clients passaient et nous disaient : "Je vous ai vus dans le journal." Cela a aussi été une source de fierté et de valorisation pour nos salariés et notre boucher, qui ont trouvé un intérêt à rester travailler avec nous. » Même l'événement De ferme en ferme, organisé quelques mois après la remise des médailles, a confirmé cet engouement : « Nous avons accueilli 2 200 personnes sur l'exploitation ! Une première ! »

« Depuis cette distinction, nous travaillons davantage avec une clientèle professionnelle »

À quelques kilomètres de là, Élodie et Louis Grangé (Les Ruchers de Baud), producteurs, récoltants et transformateurs de fruits, partagent la même conclusion. Installés sur la commune de Pailharès, les deux passionnés s'attendent à trouver la meilleure recette de confiture. Un défi réussi : en octobre 2024, le duo a reçu une médaille de bronze pour sa confiture framboise-estragon. « Cette compétition a une réelle notoriété : depuis cette distinction, nous travaillons davantage avec une clientèle professionnelle », relate avec enthousiasme Louis Grangé. Hôtels, traiteurs et même le restaurant gastronomique du célèbre chef Régis Marcon comptent désormais leurs produits à leur table. « Certains d'entre eux avaient déjà repéré nos produits sur les marchés... Le concours Fermier d'Or les a finalement convaincus. » Ces agriculteurs en sont convaincus : participer au Fermier d'Or ne demande pas un gros investissement. « Nous avons fait passer les produits à Sophie, notre conseillère à la chambre d'agriculture de l'Ardèche, qui, après les avoir anonymisés, les a présentés au jury », explique Caroline Junique. « Pour notre part, nous avons également été informés de ce concours par la chambre d'agriculture », ajoute Louis Grangé. Selon le producteur, ce concours remplit pleinement ses deux missions : faire connaître les savoir-faire et susciter l'intérêt de nouveaux clients.

● LÉA ROCHON

Élodie et Louis Grangé, producteurs et transformateurs de petits fruits en Ardèche, ont été récompensés lors de l'édition 2024 pour leur confiture à bases de framboises et d'estragon.

© Les ruchers de Baud



Selon Caroline Junique, éleveuse en bio avec son mari Vincent en Ardèche, le concours Fermier d'Or a permis de fidéliser aussi bien leurs salariés, que leur clientèle.

JÉRÔME FARJAUD Un ambassadeur de la diversification

Bien plus qu'une ferme, l'exploitation de Jérôme Farjaud à Saint-Gérard-le-Puy dans l'Allier est l'archétype d'une diversification foisonnante et bien pensée pour ne pas rompre le fil entre producteur et consommateur.

« J'ai toujours voulu pratiquer une agriculture raisonnée pour allier savoir-faire traditionnel et méthodes modernes dans le plus grand respect du bien-être des animaux et de l'environnement ». Voilà la philosophie de Jérôme Farjaud, agriculteur sur la commune de Saint-Gérard-le-Puy dans l'Allier. Quotidiennement, il la met en pratique auprès de son troupeau de charolaises, dans ses prairies, ses champs, et au sein de son atelier de transformation, mais pas que... Installé depuis 1996, sur un parcellaire protéiforme où les zones de plateaux argilo-calcaires, au relief vallonné, entrecoupées par des cours d'eau sinueux se jetant dans l'Allier, sont parsemées de buttes calcaires (appelées localement « tureaux »), Jérôme Farjaud est un touche-à-tout de l'agriculture. « On a toujours fait de la transformation sur la ferme. Pour nous, c'est important de garder le lien avec le consommateur,

d'être à l'écoute de ses attentes ». Côtes de bœuf, pot-au-feu, entrecôtes, steaks divers, mais aussi terrine charolaise, bolognaise en conserve... Une partie des génisses et jeunes vaches, une fois abattues, prennent la direction du laboratoire situé sur la ferme, pour être transformées. « Le volume transformé dépend évidemment de la demande. Au moment du Covid, les ventes ont fortement progressé. Aujourd'hui c'est différent, avec l'augmentation du prix de la viande bovine et des coûts de transformation, la marge se réduit », indique l'agriculteur. Qu'à cela ne tienne, il s'adapte et affine la voilure. En plus des conserves sucrées et salées, produits sous-vides et surgelés, il propose des farines et des burgers maison, dont les buns sont fabriqués à partir des céréales de la ferme.

Des produits fabriqués dans les règles de l'art

« Ma motivation de départ a été de proposer au consommateur, qui n'a pas forcément le temps ou le savoir-faire, des produits de qualité fabriqués dans le plus grand respect des règles sanitaires grâce à notre atelier de production qui dispose de l'agrément "Normes européennes", au sein duquel nous effectuons les opérations de découpe, en faisant appel à un boucher, et de transformation. De plus, afin de garantir santé et qualité, nous évitons l'ajout de substances comme les conservateurs et les colorants, le but étant de limiter au maximum le nombre d'ingrédients. » Au final, c'est une large gamme de produits qui est proposée à la vente, essentiellement à la boutique située au lieu-dit « Chantegré », à deux pas de la ferme. En été, la ferme organise ses matinales avec des accueils de groupe et des dégustations. « Et comme chez Disney », c'est au terme d'une

« On s'est aperçu que de plus en plus de consommateurs souhaitaient aller chercher leur alimentation au plus près de chez eux. Mais si on veut les faire venir, il faut leur proposer autre chose qu'un simple point de vente »

Jérôme Farjaud, éleveur laitier.



Jérôme Farjaud a mis en place un sentier de randonnée sur son exploitation.

balade bucolique sur les sentiers de la ferme que les visiteurs tombent... sur la boutique. Depuis l'an dernier, Jérôme Farjaud a imaginé un parcours balisé de 2,5 kilomètres où les randonneurs pénètrent au cœur de la ferme, croisant des charolaises, une flore et une faune magnifiques, des arbres centenaires, malheureusement malmenés par la tempête de juin dernier qui s'est abattue sur le secteur. Ils découvrent aussi que le site abritait il y a encore quelques décennies une carrière de calcaire. « On s'est aperçu que de plus en plus de consommateurs souhaitaient aller chercher leur alimentation au plus près de chez eux. Mais si on veut les faire venir, il faut leur proposer autre chose qu'un simple point de vente ». C'est tout l'enjeu de ce parcours balisé, qui grâce à une signalétique bien pensée raconte l'histoire du lieu, de ses pratiques agricoles d'hier, d'aujourd'hui et de demain. En effet, fort d'analyses de terre plutôt convaincantes, l'exploitant a décelé une nouvelle richesse sur ses terres : un terreau fertile pour les chènes truffiers. « Nous avons implanté quelques chènes truffiers et je me suis formé. À terme, nous allons planter cinq hectares de chènes truffiers ». Une nouvelle aventure qui, une fois n'est pas coutume, remplit d'enthousiasme Jérôme Farjaud. Et là encore, il a pu compter sur l'accompagnement du réseau, celui de la chambre d'agriculture à travers son étendard : Bienvenue à la Ferme.

● SOPHIE CHATENET

Agnès Masdorier et Cédric Béni du Gaec De La Mouillère

« Nous ne regrettons pas notre conversion à l'agriculture biologique »

Installés en Gaec sur la commune de Buxières-les-Mines dans l'Allier, Agnès Masdorier et Cédric Béni œuvrent pour une agriculture biologique plus en phase avec leur vision du métier. Malgré un contexte difficile quant à la rentabilité des produits de leur élevage, ce couple est bien décidé à continuer dans cette voie empruntée depuis le 18 janvier 2019.

Pouvez-vous nous présenter votre exploitation implantée sur la commune de Buxières-Les-Mines ? Agnès Masdorier : « Mon compagnon, qui s'est installé en 2002, était déjà en Gaec avec ma belle-mère, et lorsqu'elle a pris sa retraite, je me suis installée sur l'exploitation en 2018. Elle existe depuis plusieurs générations. Nous pouvions y trouver du mouton, quelques chèvres, du temps du grand-père de mon compagnon. Mon beau-père, de son côté, a désiré stopper l'élevage ovin, pour celui des vaches charolaises, que nous continuons actuellement. Progressivement, nous avons agrandi le parcellaire, (235 hectares), le cheptel bovin en charolais, et aussi, avec une dizaine de vaches aubrac, plus faciles au niveau du vêlage. Nous faisons vèler au total 75 mères, avec une production de bœufs principalement. Ils sont engraisés en bâtiments, avec un accès obligatoire à une prairie. Nous souhaitons engraisser tous nos animaux qui sont ensuite vendus aux structures de la filière locale. En 2020, nous avons commencé l'atelier poules pondeuses bio, ce qui a entraîné le

passage total de l'exploitation en bio. Le bâtiment avicole fait 1 800 m², il abrite 9 000 poules réparties en trois lots de 3 000. En bio, nous n'avons pas le droit d'avoir plus de 3 000 poules par parc. Chaque lot possède son espace dans le bâtiment et son parcours extérieur attitré. Les œufs sont collectés le mardi et le jeudi de chaque semaine. »

Pourquoi ce choix de vous être tourné vers l'agriculture biologique ? A. M. : « Lorsque nous avons regardé pour ce projet de poules pondeuses, l'orientation en bio est ce qui m'a intéressé le plus. Je trouve que les poules ont plus d'espace dans le bâtiment, elles sont beaucoup moins tassées, et c'est plus rémunérateur. Nous n'avions pas le droit d'utiliser les fientes de nos poules bio en conventionnel. Du coup, toute l'exploitation est passée en bio, que ce soit au niveau de nos cultures (40-45 hectares) que nous utilisons pour l'alimentation de nos bovins, que pour l'élevage et la commercialisation de nos bœufs. »

Avez-vous participé à des formations pour cette conversion en bio, et ce, avec quels partenaires ? A. M. : « Nous avons travaillé avec le technicien de la chambre d'agriculture, visité des exploitations déjà converties en bio, sachant qu'il faut deux années pour une conversion totale et la vente de nos produits exclusivement en bio. J'ai fait quelques formations avec la chambre d'agriculture, avec des éleveurs bio. Nous avons visité plusieurs exploitations certifiées en bio dans le département. Nous sommes engagés avec le groupe bovin viande bio animé par Emmanuel Desilles de la chambre d'agriculture, avec qui nous échangeons régulièrement, pour améliorer notre travail. Nous avons visité également plusieurs poulaillers en bio et d'autres en label, mais c'est en bio que nous nous sommes engagés. Nous avons pris un organisme certificateur « Ecocert » qui nous contrôle une fois par an, pour voir si tout est en règle, par rapport au cahier des charges. »

Qu'est-ce que cela change au niveau de votre travail cette conversion en agriculture biologique ? Cédric Béni : C'est une autre manière de travailler, c'est certain. Tout d'abord une baisse de chargement au niveau des bovins d'où un peu plus d'autonomie au niveau herbe. Du coup, nous maîtrisons un peu mieux les épisodes de sécheresse. Cela nous coûte moins également, car nous n'utilisons pas de produits phytosanitaires, ni d'engrais chimiques. Nous utilisons les fientes de nos poules pour enrichir nos terres. Sur les céréales, nous cultivons beaucoup de méteil qui est un mélange de céréales, (triticale, blé, orge, avoine) et de protéagineux, (pois fourrager, pois protéagineux, féverole et vesce). Quand nous l'aplatissons, cela fait un mélange équilibré, qui ne nécessite pas d'apport extérieur dans l'alimentation. Nous sommes relativement autonomes sur l'exploitation. Nous avons eu des aides durant les premières années (aides à la conversion). Économiquement, il n'y a pas tellement de différences de prix de vente de nos produits avec le conventionnel, ce que nous pouvons regretter actuellement. Pour l'organisation du travail, comme l'entretien autour des bâtiments, nous utilisons la débroussailluse qu'il faut repasser plusieurs fois. C'est évidemment plus contraignant que l'utilisation de produits chimiques. »

Quel regard portez-vous sur l'évolution du bio ? C. B. : « Il faut que le bio soit mieux payé que le conventionnel, sinon, cela en perd le sens. Cela n'encourage pas à franchir le pas. Sur l'aspect purement climatique, que nous soyons en bio ou en conventionnel, nous sommes obligés de nous adapter. Le fait d'avoir moins de bêtes en chargement permet une meilleure maîtrise de ce fait climatique (sécheresse) qui a tendance à se répéter. Nous trouvons de l'intérêt dans nos différents élevages en bio ; nos bêtes peuvent accéder à plus d'espace, c'est quelque chose qui nous tenait à cœur, et qui répond à notre vision de l'élevage. »

Quel message aimeriez-vous faire passer auprès des consommateurs ? A. M. / C. B. : « Nous aimerions véhiculer comme message que nous produisons le plus proprement possible. Les bovins sont nourris avec nos fourrages et notre propre aliment. Nous faisons des bœufs de 3 ans avec des conditions d'élevage optimales. Pour les poules pondeuses, nous sommes en intégration avec Sanders, avec une alimentation exclusivement bio. »

“ En bio, c'est une autre façon de travailler, une organisation différente. ”



Agnès Masdorier et Cédric Béni du Gaec De La Mouillère.

Quels conseils donneriez-vous à un jeune qui veut s'installer en agriculture biologique ? A. M. / C. B. : « S'installer sur une exploitation existante, et se convertir en bio est quand même plus facile. Pour faciliter cette démarche, il serait évidemment intéressant de se démarquer, en termes de rentabilité des exploitations conventionnelles. Il faut aller chercher les informations auprès de la chambre d'agriculture et aussi auprès des éleveurs déjà installés en bio, qui donneront des explications sur leur parcours et sur leur décision de passer en bio. »

Pour conclure, avez-vous d'autres projets sur votre exploitation ? A. M. / C. B. : « Nous avons agrandi notre stabulation, et nous l'avons équipée, tout récemment, en panneaux photovoltaïques. Sur l'exploitation, nous sommes déjà bien occupés pour le moment et nous souhaitons continuer comme cela, dans cette voie. Nous accueillons également différents stagiaires des écoles agricoles de la région, qui découvrent ce qu'est une exploitation agricole reconvertie en bio. »

● PROPOS RECUEILLIS PAR L'ALLIER AGRICOLE

384 exploitations engagées en bio en Allier en 2024

Source : chambre d'agriculture.



Cédric Béni a participé à une formation pour la maîtrise des adventices par les techniques alternatives en 2019 et à une formation sur la constitution de l'immunité et maîtrise du parasitisme.

“ Nous produisons le plus proprement possible. ”

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

LA FORMATION DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE D'Auvergne-Rhône-Alpes

- 93 % de satisfaction générale
- 11 000 stagiaires par an
- Plus de 100 sites de formation

Découvrez l'offre de formations de chaque Chambre départementale



Énergie

Se prémunir de l'avenir grâce au photovoltaïque

Face à l'envolée des coûts de l'énergie et à la nécessité de renouveler leurs infrastructures, de plus en plus d'agriculteurs se tournent vers la production d'électricité verte. C'est le cas du Gaec Montoux à Domsure (Ain), qui a choisi d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa stabulation laitière.

Jean-Daniel Ferrier, conseiller énergie à la chambre d'agriculture de l'Ain, accompagne les agriculteurs dans leur transition énergétique. « Je réalise des études d'opportunités pour des centrales photovoltaïques sur toiture, entre 80 et 100 par an, en évaluant la faisabilité technique, la productivité, les coûts d'investissement, le raccordement et l'étude économique ». Un accompagnement indispensable aux exploitations comme le Gaec Montoux, qui a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur son bâtiment de stabulation laitière. Selon le conseiller, les critères clefs sont « la qualité

de la toiture et de la charpente, la surface, l'orientation, l'inclinaison et les ombres portées (arbres, reliefs, bâtiments) ». Il souligne aussi l'importance du financement et de l'assurance : « Le coût du raccordement peut représenter de 10 à 50 % du projet. Et avec une centrale, les franchises d'assurance peuvent doubler. » Un accompagnement donc nécessaire afin d'éviter les écueils techniques et économiques. Concernant le Gaec Montoux, « c'est un groupe avant-gardiste, très investi dans les énergies renouvelables », selon Jean-Daniel Ferrier. « Ils ont d'abord installé une centrale sur un hangar neuf, puis sur leur stabulation laitière. Leur principale inquiétude était l'impact des ondes électromagnétiques sur le troupeau. Ils ont mené leur enquête et, sur la base de retours d'expérience, ont décidé de se lancer. » Joris Piroux est l'un des cinq associés du Gaec Montoux : « Notre bâtiment d'élevage datait de 1998. La toiture en fibrociment commençait à se fendre alors il fallait agir. Nous avions déjà une première installation photovoltaïque depuis 2021, l'idée était de financer la nouvelle toiture en y intégrant des panneaux. »

Un investissement rentable, à condition d'anticiper

D'après l'agriculteur, sur le plan économique, l'investissement s'avère judicieux : « Notre installation est

une 300 kWc, dont 50 kW en autoconsommation. Puisque nous sommes passés à la traite robotisée, qui fonctionne 24 heures sur 24, nous utilisons l'électricité produite pour faire tourner les robots, et le surplus est vendu sur le réseau. Aujourd'hui, la vente d'électricité paie l'annuité de l'emprunt. », explique Joris Piroux. Ce dernier invite cependant à l'anticipation afin d'assurer ses arrières : « La réactivité des partenaires laisse parfois à désirer. Il y a un délai important entre la mise en service et les premiers paiements, il est nécessaire d'anticiper », confie-t-il. Au-delà de l'aspect financier, l'installation apporte également des bénéfices indirects : « Les panneaux améliorent l'isolation thermique. Le soleil ne tape plus directement sur la toiture, donc le bâtiment chauffe moins. C'est un vrai plus pour le confort des animaux. » Une réelle opportunité, donc, mais à étudier avec attention : l'éleveur conseille avant tout une bonne étude de projet et de l'anticipation. « Il faut tout étudier dans le détail : le prix de rachat, qui baisse régulièrement, le choix d'un installateur fiable, et bien anticiper les démarches. La chambre d'agriculture nous a été précieuse pour identifier les risques et nous rassurer. Aujourd'hui, être producteur de sa propre énergie, c'est une sécurité indispensable pour faire face à l'avenir », assure-t-il.

● CHARLOTTE BAYON

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

PUBLIREPORTAGE

Cap Eco Énergie est à vos côtés

Le photovoltaïque a le vent en poupe. Pour autant, comme de nombreux projets, il est important de ne pas se lancer tête baissée, sans se poser les bonnes questions auparavant. En effet, autoconsommation ou revente totale ou encore une mixité entre autoconsommation et revente de l'électricité produite. Il est primordial de faire le bon choix pour que l'investissement soit rentable. Et au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité qui s'oppose à la diminution de ceux de rachat du surplus, l'autoconsommation totale ou partielle séduit toujours plus. Alors pour que la dimension de l'installation photovoltaïque (puissance à installer de panneaux photovoltaïques en kWc) soit la plus pertinente possible, il est impératif de bien connaître sa consommation d'électricité afin d'opter pour une installation dimensionnée en fonction de son talon de consommation. L'équilibre financier pour un projet photovoltaïque en autoconsommation nécessite une étude adaptée à chaque cas. Il ne faut alors pas hésiter une seconde à bien s'entourer et à se faire accompagner dans tout projet, surtout de choisir le bon installateur.

Une expérience de bientôt 20 ans

À Lentilly dans le Rhône, Cap Eco Energie a d'ores et déjà fait ses preuves. Cela fait bientôt 20 ans que l'entreprise s'inscrit parmi les spécialistes de la production d'électricité photovoltaïque et de la



réduction des dépenses énergétiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cap Eco Energie pilote de A à Z les projets d'installation de panneaux sur les bâtiments agricoles, industriels et tertiaires. Elle s'occupe en effet de tout, de l'étude de faisabilité à la mise en service de l'installation.

La solution sur-mesure

Chaque porteur de projet bénéficie ainsi d'une étude personnalisée pour que chacun puisse trouver la solution sur mesure adaptée à sa situation. Un bureau d'étude de plusieurs équipes de pose mettent tout leur savoir-faire au service de leurs clients qui souhaitent tendre vers l'autonomie énergétique, valoriser leur patrimoine foncier ou encore réduire leur empreinte écologique de leurs locaux. En effet, devenir producteur d'électricité

permet de diversifier son activité et ses revenus, diminuer dans le cadre d'une autoconsommation sa facture énergétique, investir dans un projet à forte rentabilité avec un rendement garanti vingt-cinq ans et s'engager en faveur de la préservation de la planète.

Des centaines de projets en Auvergne-Rhône-Alpes

Ainsi, depuis 2006, ce sont des centaines de professionnels sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ont fait confiance à Cap Eco Energie, également concessionnaire Agilor depuis plus de 10 ans.

ÉTUDE TOTALEMENT GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART

CONCESSIONNAIRE AGILOR
DEPUIS + DE 10 ANS



DE NOMBREUSES RÉFÉRENCES DEPUIS BIENTÔT 20 ANS



ANTICIPEZ VOTRE LIBERTÉ
ÉNERGÉTIQUE !

VOUS ÊTES AGRICULTEURS ET VOUS CHERCHEZ À FAIRE DES ÉCONOMIES, OU UN COMPLÉMENT DE SALAIRE POUR VOTRE RETRAITE ?

NE SUBISSEZ PLUS LES HAUSSES DE TARIFS DE VOTRE FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

DIMINUEZ votre consommation et REDUISEZ votre facture d'électricité en installant des systèmes photovoltaïques sur le toit de vos bâtiments couplés avec des solutions de gestion des flux électriques et de l'eau chaude sanitaire

CONTACTEZ-NOUS
POUR UN RENDEZ-VOUS GRATUIT

capecoenergie.admi@gmail.com

Tél. 04 78 93 28 75

www.capecoenergie.fr

www.sunpower.fr

SUNPOWER®

Elite Partner

Retrouvez toutes les données de votre exploitation à portée de main

Avec l'outil Mes Parcelles :

- je sécurise mes démarches réglementaires
- je prends les bonnes décisions au bon moment
- je gère plus simplement mon pâturage
- ...

L'application Mes Parcelles répondra à vos attentes et à vos besoins, quelles que soient vos productions.

Vous aussi, rejoignez mes parcelles

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre Chambre d'agriculture départementale



Des effluents d'élevage au gaz vert

À Vandeins, une unité agricole certifiée RED II

À Vandeins, dans l'Ain, les éleveurs Ludovic Bornet et Jean-Michel Fontaine ont choisi de transformer les effluents de leurs exploitations en une ressource énergétique. Ainsi ils ont créé Chand'énergie, une unité de méthanisation capable de produire du gaz 100 % renouvelable. Leur installation, certifiée REDII, prouve chaque année son efficacité environnementale et incarne une diversification réussie pour les agriculteurs.

« J'ai entendu parler de la méthanisation en 2012-2013, à une période où l'agriculture n'allait pas très bien. J'ai voulu trouver une alternative », raconte Ludovic Bornet. Le projet de Chand'énergie a pris forme il y a deux ans et demi. « Il nous a fallu plusieurs années d'études, de démarches administratives et de recherches de financements, pratiquement huit années de dossiers administratifs, le temps de sélectionner les entreprises, de faire les appels d'entreprises. Ensuite, il y a eu 7 mois de construction ».

Une activité à part entière

Installée sur un hectare, l'unité traite les fumiers issus de leurs élevages, ainsi que ceux de trois exploitations voisines situées dans un rayon de quatre kilomètres. « Tout le monde est gagnant. Les éleveurs voisins se débarrassent de leurs effluents, on les valorise en gaz, puis on leur rend un digestat analysé, prêt à être utilisé sur leurs terres », explique Ludovic Bornet. Le dispositif est cependant une lourde responsabilité pour les deux agriculteurs : ce dernier tourne en continu. « C'est une activité à part entière. Il faut y être tous les jours, comme pour un troupeau. » Pour Ludovic Bornet, le projet se construit obligatoirement à deux ou à plusieurs. « Seul, c'est impossible à gérer. Il faut au moins deux associés pour assurer le suivi, la maintenance et la gestion. »

Un gaz durable certifié RED II

L'unité Champs d'énergie est la seule de son département à être certifiée RED II, un label européen garantissant la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre. « Je suis en schéma volontaire. Chaque année, un auditeur vérifie tout : les tonnages, les consommations électriques, les cultures associées, les émissions. Nous calculons le poids carbone de chaque étape », détaille Ludovic Bornet. Et les résultats sont au rendez-vous : « Notre gaz est 90 % plus performant en termes de bilan carbone qu'un gaz fossile », assure-t-il. Cette certification, bien qu'exigeante, représente pour lui une reconnaissance : « Selon moi, il est normal de prouver que l'argent public utilisé pour le tarif d'achat du gaz soutient une production réellement efficiente. » Au-delà de la technique, l'éleveur défend une vision cohérente de la transition énergétique : « On critique parfois la méthanisation quand elle utilise un peu de maïs, mais on oublie que la moitié du colza ou du maïs en France part déjà dans les biocarburants. Ce n'est pas différent, c'est juste une autre voie vers une énergie plus propre. » Pour les deux associés, la méthanisation est un levier de diversification économique, mais aussi un outil d'autonomie et de cohérence environnementale. « La méthanisation fait aussi partie de l'avenir agricole », conclut Ludovic Bornet.

● CHARLOTTE BAYON



©PHILIPPE MONTIGNY Shutterstock



CONSTRUISONS ENSEMBLE,
CONSTRUISONS DURABLEMENT



BÂTIMENT	HÂBITAT	RÉSERVOIR	INDUSTRIEL
	INDUSTRIEL		AGRICOLE
	AGRICOLE		



SYSTEME WOLF | ZI, Rue des Trois Bans | 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 | siege@systeme-wolf.fr

WOLFSYSTEM.COM

« PARLONS VRAI ! » Renouer le dialogue entre agriculture et société

Depuis 2021, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc porte l'ambition claire de renouer le dialogue entre le monde agricole et le grand public. À travers la démarche « Parlons vrai ! », née d'un besoin exprimé sur le terrain, les agriculteurs retrouvent la parole et les moyens de faire connaître leur réalité. Une initiative guidée par la conviction simple que, pour mieux cohabiter, il faut d'abord mieux se comprendre.

Une réponse directe aux tensions sur le terrain

C'est à la suite de remontées répétées des groupements d'agriculteurs et en lien avec le projet stratégique des chambres d'agriculture que la démarche a vu le jour. « Après le Covid, les problèmes de cohabitation entre agriculteurs et civils se sont exacerbés car les gens se sont appropriés la campagne sans en connaître les règles », résume Karine Longerey, agricultrice et 4^e vice-présidente de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc. Dans ce contexte, il était devenu particulièrement important d'accompagner les agriculteurs, en première ligne des conflits, afin de les aider à mieux communiquer avec le grand public. Confrontée elle-même à ces tensions sur son exploitation située en zone périurbaine, elle a pris naturellement la tête de ce projet. « Il fallait reprendre la main sur notre communication et redonner la parole aux agriculteurs », a souligné l'élue référente.

Des objectifs assumés et partagés

« Parlons vrai ! » poursuit ainsi plusieurs grands objectifs : améliorer la cohabitation entre agriculteurs et grand public, valoriser le métier d'agriculteur, et ouvrir un vrai dialogue avec la société. Car les chiffres



De nombreux échanges ont pu se tenir avec le public sur le stand de la démarche « Parlons vrai ! » lors de la fête de fromages 2025 organisé à Albiez-Montrond.



Projet phare initié depuis 2022, les soirées ciné-débats ont réuni plus de 1700 participants depuis leur lancement.

©Maxime Gay Lancelmin

parlent d'eux-mêmes : 62 % des Français disent mal connaître l'agriculture. Pourtant 76 % s'y intéressent. Le projet cible donc plusieurs publics. Les agriculteurs d'abord, via des formations à la communication positive. Les collectivités ensuite, souvent démunies pour parler d'agriculture. Enfin, le grand public, à qui il faut offrir des moments d'échange, loin des clichés.

Une dynamique à poursuivre

Depuis son lancement, « Parlons vrai ! » a multiplié les projets : de la création d'une charte graphique identifiable à la conception de brochures thématiques accompagnées de quiz pour enfants, du développement d'un site web dédié et d'une présence sur les réseaux sociaux à la production d'outils pour les événements (jeux sensoriels, quiz, matériel pédagogique). Action phare initiée depuis 2022 : les ciné-débats - plus d'une vingtaine déjà organisés - qui ont réuni plus de 1 700 participants. « C'est une réussite, mais ce sont souvent des gens déjà sensibilisés, un public un peu captif », analyse Karine Longerey. Tout en poursuivant les projets en cours, l'élue et ses équipes ambitionnent maintenant d'aller plus loin pour toucher désormais un public plus jeune.

Vers de nouveaux publics et de nouveaux formats

Pour élargir l'audience, un nouveau virage est amorcé : celui de la jeunesse. « Notre objectif maintenant, c'est de parler aux jeunes, parce que ce sont les citoyens, les consommateurs et les décideurs de demain », affirme Karine Longerey. Face aux contraintes pour

intégrer le milieu scolaire, la chambre d'agriculture a fait un choix stratégique : s'appuyer sur les clubs sportifs du territoire. Un premier test avec le club de foot de La Motte-Servolex a eu lieu au mois de septembre avec la mise sur pied d'ateliers pédagogiques autour de l'alimentation, des circuits courts et de l'agriculture en général. Un test grandeur nature, organisé aux Jardins du Nant Bruyant, que l'élue référente espère bien décliner, dès 2026, auprès de nombreux clubs et sur de nombreuses exploitations des Savoie.

Une démarche appelée à grandir avec son territoire

L'avenir de « Parlons vrai ! » s'écrit plus que jamais en collaboration. 2025 a vu la poursuite des actions en cours et le développement de nouveaux outils : brochures sur l'eau et la forêt, et leurs quiz associés. Une nouvelle brochure sur le thème du pastoralisme verra le jour en 2026. Une année qui devrait aussi voir l'émergence de nouveaux projets, à l'instar de celui avec les clubs de sport, notamment grâce au lancement d'un groupe « communication » ouvert à tous. En plus de renforcer l'ancrage local et l'implication d'un maximum d'agriculteurs issus de toutes les filières au sein de la démarche, ce groupe de travail vise à « faire émerger de nouvelles idées. Des idées à appliquer ensuite aux territoires avec le montage de nouveaux projets », explique Karine Longerey. Une manière de faire grandir la démarche avec ceux qu'elle doit servir.

● ALEXANDRA ESCOBAR

NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Adapter son exploitation sans s'y perdre

Pac, bien-être animal, directive nitrates, registre phytosanitaire... Les textes se succèdent et les dossiers s'accumulent. En Auvergne-Rhône-Alpes, les chambres d'agriculture et l'outil numérique MesParcelles permettent aux exploitants de garder la main, sans sacrifier leur temps ni leur sérénité. Parce que derrière chaque formulaire se cache un enjeu vital : sécuriser ses aides et préserver son revenu.

Les agriculteurs l'affirment souvent, sans exagération aucune : « on passe presque autant de temps derrière l'ordinateur que sur le tracteur ». À juste titre, puisqu'en quelques années, la réglementation s'est étoffée à un rythme effréné. La Pac nouvelle version, les mesures agro-environnementales, la directive nitrates, les obligations en matière de biosécurité ou de bien-être animal : tout s'empile et demande une vigilance constante. Pour un exploitant seul, c'est un casse-tête permanent, et parfois une vraie source d'angoisse.

C'est là que les chambres d'agriculture interviennent. Établissements publics de proximité, ces derniers déploient leurs conseillers dans toutes les filières pour traduire des textes parfois indigestes en conseils pratiques. Leur rôle : aider à remplir correctement les dossiers, éviter les erreurs coûteuses et transformer la contrainte en solutions concrètes. « La chambre d'agriculture a accompagné les exploitants à la fois en proposant des réunions d'information, en lien avec Cerfrance et la DDT, mais aussi par des formations collectives avec des simulations personnalisées », explique Fabrice Verdejo, conseiller MesParcelles Pac à la chambre d'agriculture du Rhône. « L'idée était de tout bien expliquer lors de la prestation Pac pour qu'ils comprennent les enjeux et que, quand ils font l'assolement à l'automne, tout soit déjà intégré. »

MesParcelles, un cockpit numérique au service des fermes

Dans ce paysage réglementaire, un outil s'est imposé

comme un allié incontournable : MesParcelles. Développé il y a vingt ans par le réseau des chambres d'agriculture, il n'a cessé d'évoluer pour coller au quotidien des exploitants. Initialement pensé comme un logiciel de gestion parcellaire, il a peu à peu évolué pour devenir une véritable plateforme intégrée. Concrètement, il permet de gérer la traçabilité des interventions, de préparer sa déclaration Pac, de calculer ses apports de fertilisation, de tenir à jour le registre phytosanitaire et même de suivre ses indicateurs environnementaux. Depuis son bureau, ou directement depuis la cabine de son tracteur via une connexion en ligne, l'agriculteur renseigne ses pratiques au fil de l'eau. Pas besoin d'attendre la fin de la campagne pour ressaisir laborieusement des notes dispersées : tout est enregistré, compilé et vérifié en temps réel. Résultat : au moment d'envoyer son dossier Pac et en cas de contrôles fertilisation ou phytosanitaires, plus de mauvaises surprises. « On gagne vraiment du temps avec MesParcelles », confirme Ludovic Chizallet, éleveur au Gaec du Contour à Amplepuis (Rhône). « Ce qui est rassurant, c'est que sur le cahier phytosanitaire, on a tout de suite l'information dès que quelque chose est « borderline ». On sait que si on est contrôlé dans les dosages et les prescriptions, on est nickel. C'est le jour et la nuit avec la formule papier. »

Gagner du temps et éviter les erreurs

Le logiciel n'est pas seulement gage de confort, il sécurise les dossiers. Les données inchangées d'une année sur l'autre sont automatiquement récupérées, les saisies communes à plusieurs parcelles peuvent être groupées, et un tableau récapitulatif met en évidence les points sensibles. Pour les exploitations plus vastes comme le Gaec du Contour, le bénéfice est immédiat. « Avec toutes nos parcelles, la saisie manuelle devenait une épreuve, souligne Ludovic Chizallet. Désormais, c'est clair, fiable et on se sent plus serein. »

Côté conseillers, l'évolution de la Pac est suivie pas à pas avec les exploitants. « Cela fait deux à trois ans qu'on accompagne les exploitants sur la nouvelle Pac, et en 2025 on constate qu'ils ont largement assimilé les évolutions, observe Fabrice Verdejo. Certains préfèrent faire l'impasse sur une partie des aides, mais c'est très marginal et ils le font en connaissance de causes. Côté enregistrements, le smartphone qui s'est démocratisé devient un allié du quotidien. L'application mobile MesParcelles rend la traçabilité numérique facile et adaptée à tous. »

De nouvelles obligations numériques à l'horizon

Si les dernières années ont été marquées par quelques



Pour un suivi optimal, l'évolution de la Paces suivie pas à pas avec les exploitants.

assouplissements, notamment liés à la guerre en Ukraine, la prochaine étape sera plus exigeante. « Au 1^{er} janvier 2026, les agriculteurs vont devoir justifier leurs pratiques phytosanitaires par un enregistrement numérique, rappelle Fabrice Verdejo. C'est là que MesParcelles entre en jeu. Aujourd'hui, 350 exploitants l'utilisent déjà dans le Rhône. Les autres vont devoir s'équiper ou trouver un appui pour la saisie numérique. L'essentiel, c'est que les outils restent accessibles en réduisant les coûts. » Ludovic Chizallet abonde en ce sens : « la chambre nous avertit dès qu'une réglementation évolue. Quand on recherche un produit sur lequel on a un doute, on a immédiatement les informations sur la zone de non-traitement. Ces conseils sont précieux, parce qu'on ne veut pas vivre dans la peur d'avoir mal fait sans le savoir. »

Le numérique ne remplace pas l'humain

Reste que le logiciel ne fait pas tout. « Nous faisons tout notre possible pour accompagner les agriculteurs sur les évolutions réglementaires, sans que ça devienne une usine à gaz pour eux », insiste Fabrice Verdejo. Car derrière l'outil subsiste toujours l'accompagnement humain. Paramétrage, vérification des indicateurs, relecture finale : l'œil du conseiller complète le travail du numérique. Au fond, s'adapter aux nouvelles réglementations n'est pas seulement une question de paperasse. C'est aussi une façon de sécuriser ses aides, de protéger son revenu et de gagner du temps pour l'essentiel : produire. Avec un outil numérique éprouvé et l'appui de conseillers de terrain, la conformité devient un levier de sérénité, et parfois même d'efficacité technique.

● RÉMI MORVAN



François et Francine Dhumes aux côtés de Chantal Collinet (à droite sur la photo).

François et Francine ont choisi l'accompagnement humain

Trouver sa place et sa légitimité dans l'exploitation de son conjoint n'est pas chose facile. Surtout lorsque le projet de travailler à deux n'est pas totalement partagé. L'accompagnement d'un tiers peut alors s'avérer indispensable pour dénouer le problème.

Dans un couple, on croit se connaître, se comprendre et bien communiquer, mais ce n'est pas toujours le cas. D'autant plus lorsque le couple travaille ensemble et que vie privée et vie professionnelle sont intimement imbriquées.

Deux choix, deux confrontations

François et Francine Dhumes, exploitants viticoles à Orcet dans le Puy-de-Dôme, ont été confrontés à cette difficulté. Lui est viticulteur, installé en individuel depuis 2015 sur 4,4 ha en production vin de France, vin naturel certifié agriculture biologique ; il travaille seul et c'est son choix.

Elle est infirmière puis sophrologue jusqu'en octobre 2020. Cabossée par son métier pour lequel elle « ne trouve plus sens », l'activité de son mari lui apparaît

alors comme une « solution refuge » ; elle veut s'engager à ses côtés, mais il est réfractaire.

En 2021, un premier pas est toutefois franchi ; tous deux s'accordent pour que Francine endosse le statut de conjoint collaborateur. Mais elle souhaite aller plus loin et caresse le projet de s'installer en Gaec. François n'est pas prêt, il est rongé par la pression économique liée à des rendements fluctuants depuis 2016, « avec les aléas climatiques que nous subissons, nos rendements sont très bons une année sur quatre seulement ». Et cette pression est encore plus forte lorsque l'exploitation est en construction - François ayant démarré de zéro -, que la trésorerie est faible et qu'il n'y plus de salaire extérieur qui rentre.

La confrontation des choix professionnels explose en 2024, année où le gel anéantit la totalité de la production. Angoisse, insécurité, questionnements et remise en question prennent le dessus et viennent impacter la vie du couple. François et Francine décident de réagir !

L'écoute bénéfique d'un tiers

La question s'impose au couple : comment composer avec des projets différents ? Comment arriver à l'acceptation d'un projet commun ?

C'est par une rencontre avec Chantal Collinet, conseillère d'entreprise en relations et ressources humaines à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, que la solution est venue. Formée sur l'accompagnement humain en agriculture, Chantal propose son aide depuis 2021. « Mon rôle n'est pas de conseiller, juger ou exercer une quelconque pression mais plutôt écouter activement et cheminer ensemble. C'est un rôle de facilitateur et de coach permettant de faire

émerger des solutions et d'aider au premier pas », détaille la conseillère.

Le couple Dhumes accepte donc de se faire accompagner, surtout de ne pas rester seuls face au dilemme qui les occupe. Chantal Collinet les reçoit individuellement puis en duo à plusieurs reprises. Au fur et à mesure de l'écoute et des échanges, des priorités sont identifiées et un plan d'actions est mis en place. Une formation sur la communication entre associés est alors proposée ainsi que la définition d'une carte précise des missions dévolues à chacun. « Les rôles ont été redistribués selon les compétences de chacun et dans le but d'être complémentaires. C'est une étape importante car, lorsqu'on arrive sur une exploitation, comme c'est le cas pour Francine, il est difficile de trouver sa place et sa légitimité », explique Chantal Collinet. « La communication entre les associés est alors primordiale pour mieux se comprendre, décider autrement et faciliter la concertation. »

Pour Francine Dhumes, « ce temps d'accompagnement a été bénéfique. L'intervention d'un tiers qui reformule ce que François et moi tentions de nous dire mutuellement fait du bien. Elle m'a permis aujourd'hui d'être plus à l'écoute du ressenti et des besoins de mon conjoint dans nos relations de travail (...) Je suis sortie de la posture de stagiaire dans laquelle je me sentais coincée pour aller vers celle d'associée avec davantage d'autonomie ». De son côté, François se dit « satisfait » de l'accompagnement de Chantal, « elle nous a guidé vers plus de concertation, plus de communication entre nous et d'adaptation dans nos missions ». « Sans jugement et avec neutralité, elle a choisi d'accompagner une équipe, notre équipe, avec bienveillance et en toute intégrité », conclut Francine. « Aujourd'hui François a toujours le statut de chef d'exploitation individuel, de la culture à la vinification ; Francine est cheffe d'exploitation sans surface, de l'achat de raisin à la commercialisation. L'entraide et la complémentarité font le pont entre les deux structures. Tous deux sont unanimes pour que l'accompagnement de Chantal continue par le biais d'un suivi régulier. »

Chantal Collinet, conseillère d'entreprise en relations et ressources humaines.

● CHARLOTTE ROLLE

TRANSMISSION Une reprise bien préparée et réussie

Dans le sud de la Drôme, à Buis-les-Baronnies, Serge Bonfils a transmis son exploitation en 2022 à Véronique Bosse-Platière, au terme d'un processus anticipé et structuré.

Installé depuis 1982 sur la ferme familiale, Serge Bonfils a consacré plus de quarante ans à développer et structurer son exploitation. Conscient très tôt qu'aucun de ses enfants ne reprendrait la ferme, Serge Bonfils a engagé un processus de transmission hors cadre familial bien avant son départ. « Si je voulais trouver un bon candidat, il fallait que l'exploitation soit techniquement et économiquement viable », résume-t-il. Le projet s'est donc appuyé sur une double exigence : moderniser l'outil de production, et créer les conditions pour une installation sécurisée. « J'ai participé à la formation "transmission" de la chambre d'agriculture, raconte Serge Bonfils. L'exploitation, qui comptait alors 14 ha d'abricotiers, 5 ha d'oliviers et 70 ruches, avait été inscrite en 2017 sur le Répertoire départ installation (RDI) afin de rechercher des candidats potentiels ». Deux ans plus tard, Véronique Bosse-Platière visite l'exploitation de Serge Bonfils. À plus de quarante ans



En 2022, Serge Bonfils a transmis les rênes de son exploitation à Véronique Bosse-Platière. Un projet anticipé et appuyé sur des outils d'accompagnement adaptés.

et après un parcours professionnel dans le domaine social, elle entame une reconversion vers l'agriculture. Un secteur qu'elle connaît bien, ses parents étaient éleveurs en Isère. Pendant sa formation de BPREA à Carpentras, elle réalise ses stages chez Serge Bonfils, puis, accompagnée par la chambre d'agriculture, elle se lance dans un stage test installation transmission (STIT) pendant un an. En immersion sur l'exploitation, cela lui permet de tester son projet de reprise, tout en étant accompagnée. « Tout s'est très bien passé et,

le 1^{er} novembre 2022, elle a pris les rênes de l'exploitation, se souvient Serge Bonfils. Je suis passé salarié agricole occasionnel à ses côtés. Tout se déroule avec fluidité, on s'entend bien, j'interviens ponctuellement en soutien technique. C'est une vraie réussite », confie l'ancien exploitant agricole. Avec cette transmission exemplaire, pensée sur le long terme et appuyée sur des outils d'accompagnement adaptés, l'exploitation est entrée dans une nouvelle dynamique.

● C.L.

LE MOT DU CONSEILLER

Des outils pour la transmission des exploitations agricoles

« Que ce soit dans le cadre familial ou pas, la transmission d'une exploitation agricole prend du temps et doit s'anticiper au maximum », souligne Arthur Rocher, conseiller installation-transmission à la chambre d'agriculture de la Drôme. Première étape : le Point accueil transmission (PAT), dispositif gratuit et confidentiel mis en place pour accompagner les exploitants agricoles souhaitant transmettre leur ferme. « C'est la porte d'entrée pour les cédants », indique le conseiller. Le PAT aide à faire le point sur la situation personnelle, juridique, économique et foncière de l'exploitation et oriente vers les partenaires adaptés (juristes, comptables, chambres d'agriculture...). « Idéalement, il faut prendre rendez-vous cinq ans avant la date de cessation prévue. Cela permet de discuter sur le profil recherché de candidats à la reprise », conseille-t-il. Les cédants sont également invités à suivre une formation de trois jours intitulée « Je me prépare à transmettre mon exploitation ». Prise en charge par Vivea, elle vise à mieux comprendre les aspects juri-

diques, fiscaux, sociaux et humains de la transmission, à connaître les aides existantes et à élaborer un plan d'action personnalisé.

Des dispositifs spécifiques

Après passage au PAT, l'exploitation à céder est inscrite sur le site du Répertoire départ installation (RDI). Cet outil du réseau des chambres d'agriculture, décliné dans chaque département, a pour but de mettre en relation les agriculteurs cédants (souhaitant arrêter ou s'associer) avec des candidats à l'installation, qu'ils soient familiaux ou hors cadre familial. « C'est une sorte de site de petites annonces pour rechercher des repreneurs, illustre Arthur Rocher. La chambre d'agriculture fait le travail d'intermédiation entre les porteurs de projet et les cédants qui nous font confiance. Nous transmettons ainsi les profils les plus intéressants mais c'est l'agriculteur cédant qui fera son choix final. » Pour s'assurer de la viabilité de leur projet, les candidats à la reprise peuvent réaliser un stage test installa-

tion transmission. « Le futur repreneur peut ainsi découvrir l'exploitation et être sûr de son choix », précise Arthur Rocher. Autre outil désormais disponible : le dispositif « transmettre mon savoir-faire agricole » (aussi appelé dispositif 103). « Son but est de favoriser la transmission des compétences agricoles entre un agriculteur expérimenté (de plus de 50 ans, en activité depuis au moins cinq ans) et un candidat à l'installation via une activité salariée financée en partie par la Région et le FEADER, indique Arthur Rocher. C'est une bonne amorce pour aller ensuite chercher la transmission de l'exploitation. Il est également important de prévoir avec le repreneur la place de l'ancien agriculteur pour que la transition se passe sereinement. »

● C.L.



Arthur Rocher.

CHAMBRE D'AGRICULTURE Gardienne du foncier agricole

En matière d'urbanisme et de plans locaux d'urbanisme (PLU), les chambres d'agriculture ont un rôle primordial à jouer afin de maintenir des conditions favorables pour les exploitations et les filières agricoles. Le point sur ces missions avec Gabrielle Henrion, conseillère foncier urbanisme à la chambre d'agriculture du Rhône et avec Pascal Gouttenoire, agriculteur et représentant local du PLU de Vindry-sur-Turdine.

Les chambres d'agriculture sont aux côtés des agriculteurs tout au long de la vie de leur exploitation. Elles ont notamment une mission essentielle en matière de protection du foncier, support premier de la production. C'est ce que rappelle Gabrielle Henrion, conseillère foncier urbanisme à la chambre d'agriculture du Rhône. « En termes d'urbanisme, nous avons deux rôles distincts. Notre mission de service public consiste à suivre les procédures d'urbanisme : schéma de cohérence territoriale (Scot), plan local d'urbanisme (PLU)... afin de garantir la prise en compte des enjeux agricoles et de limiter la perte de foncier agricole. Mais nous pouvons aussi intervenir en tant que bureau d'étude pour la réalisation des diagnostics agricoles afin de s'assurer que la commune réalise son projet d'aménagement du territoire en ayant une connaissance exacte de ce qui s'y passe en termes d'activité agricole. On parle ici de prestations de bureau d'étude. »

Pendant toute l'élaboration du PLU

En matière de procédure d'urbanisme, selon la réglementation (Code d'urbanisme), la chambre d'agriculture figure parmi les personnes publiques associées. Outre la relation qu'elle entretient avec



Gabrielle Henrion, conseillère foncier urbanisme à la chambre d'agriculture du Rhône.

les collectivités territoriales, ses conseillers ont une bonne connaissance des exploitants, de la dynamique agricole, des enjeux et contextes. « Élaborer un PLU prend de deux à cinq ans, pendant ce laps de temps, les conseillers fonciers de la chambre d'agriculture participent à différentes réunions accompagnées d'un représentant agricole local. Le but étant de s'assurer que l'activité agricole a bien été prise en compte dans le PLU et qu'elle soit intégrée comme composante essentielle du territoire », poursuit Gabrielle Henrion. Pour ce faire, la chambre d'agriculture focalise par exemple son attention sur le fait que toutes les parcelles exploitées se trouvent en zone agricole, que le règlement autorise la construction de nouveaux bâtiments en zone agricole, que la commune qui projette de construire de nouveaux logements ait déjà effectué de l'optimisation foncière avant de consommer des terres agricoles. D'autres sujets sont également examinés : limitation des changements de destination des anciens bâtiments agricoles, non-créeation de nouvelles zones de non-traitement, périmètre de réciprocité des élevages pour éviter les conflits d'usage, prise en compte de la circulation des engins agricoles... « Il s'agit d'une vigilance globale pour s'assurer que le projet ne nuit pas à l'activité agricole de la commune », résume-t-elle.

Double regard : local et réglementaire

Aux côtés des conseillers « techniques » de chambre d'agriculture, un agriculteur de la commune concerné est présent aux réunions d'élaboration du PLU. « Chaque commune a son représentant de la profession qui connaît le contexte agricole, les exploitants... », ajoute la conseillère foncier urbanisme. Et de poursuivre : « la chambre demande aussi à chaque commune d'organiser un atelier en présence de tous les agriculteurs en vue d'établir le diagnostic ». À la fin du processus, ce suivi au long cours donne lieu à l'émission d'un avis officiel de la part de la chambre d'agriculture. Gabrielle Henrion tient à souligner que dans un département comme le Rhône qui comprend une Métropole et une importante zone périurbaine, la vigilance se trouve encore accrue.

● EMMANUELLE PERRUSSEL

TÉMOIGNAGE

Pascal Gouttenoire, éleveur laitier à Vindry-sur-Turdine (Rhône), est depuis plusieurs années référent local PLU

« Poser des jalons et mettre des limites »

Comment êtes-vous devenu référent local PLU ?

Pascal Gouttenoire : « Dans ma commune, la municipalité manquait de représentant agricole, aussi je me suis proposé pour faire entendre la voix des exploitants. De plus, j'ai eu et j'ai encore diverses responsabilités dans la profession : président de la section des fermiers et métayers, président de la FDSEA... Donc toutes ces fonctions m'ont permis d'avoir une vue d'ensemble des problématiques rencontrées par les agriculteurs. »

En quoi consiste ce rôle de référent ?

P. G. : « Avec les conseillers spécialisés de la chambre d'agriculture et les membres de la commission foncière, nous sommes là pour poser des jalons et mettre des limites au niveau foncier quand cela est nécessaire. Schématiquement, le conseiller chambre d'agriculture rappelle la réglementation et moi je

rappelle le contexte local et je peux donner un petit coup de gueule en cas de besoin ! Je tiens à préciser que les règles d'urbanisme sont très strictes et qu'il n'y a aucun passe-droit. Pour la mise en place d'un PLU, on est présent au moment où le bureau d'étude fait ses propositions à la mairie, il y a ensuite l'étape devant la commission foncière qui précède le passage en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Vient ensuite la phase d'enquête publique où avec la chambre d'agriculture, on transmet par écrit nos remarques. Lorsque l'on est référent local PLU, on est sollicité au cas par cas, ce qui peut nous amener à participer à d'autres rencontres, par exemple des réunions en préfecture. Il faut être capable de tempérer et négocier. »

● EMMANUELLE PERRUSSEL

BOIS Valoriser les haies et les forêts

La chambre d'agriculture de l'Isère accompagne les chantiers de valorisation de la ressource en bois, qu'il s'agisse de jardinage forestier avec des propriétaires de petites parcelles, ou d'exploitations agricoles comprenant des linéaires de haies.

« La préparation était excellente. Réunir les propriétaires était une bonne chose », témoigne Bernard Soulez, représentant de la famille Chastel, propriétaire de plusieurs parcelles ayant fait l'objet d'un chantier groupé fin 2024 à Saint-Ismier. Il a travaillé avec la chambre d'agriculture de l'Isère, qui a réuni les propriétaires intéressés par la réalisation d'une coupe d'amélioration, dans le secteur de la tour d'Arces¹, au pied de la Chartreuse. « La mission principale des trois conseillers forestiers de la chambre d'agriculture de l'Isère est dédiée à la petite forêt privée qui n'est pas soumise à un plan de gestion. Les propriétaires seuls ne peuvent lancer

un chantier », explique Tiphaine Dannoux, conseillère forestière et agroforestière à la chambre. En mars 2023, elle envoie donc un courrier d'information à 40 personnes représentant 19 parcelles, proposant de réaliser une coupe d'éclaircie sur des feuillus à des fins de bois énergie. « Nous avons eu des retours enthousiastes de la plupart des propriétaires », indique la conseillère. Au final, ce sont neuf parcelles, pour 19 propriétaires qui seront concernées par la coupe pour une superficie de 9 ha.

Entre 15 et 16 €/t de bois énergie

La deuxième étape a été celle de la visite sur le terrain avec les propriétaires pour le marquage des limites de parcelles. La technicienne de la chambre d'agriculture de l'Isère dispose pour cela d'un GPS professionnel relié au cadastre. Elle précise : « La topographie fait foi : un fossé, un ancien muret, un cours d'eau, une rupture de pente etc. Cela permet de retrouver les bornes. Le GPS n'est qu'un outil. Il donne une idée. » Pour ce chantier, le marquage de la hêtraie est ensuite effectué par un gestionnaire forestier, accompagné par Tiphaine Dannoux « pour aller jusqu'au bout de la démarche et respecter le souhait des propriétaires ». En l'absence de gestionnaire, « les propriétaires tiennent la bombe de peinture et ont le dernier mot », la chambre d'agriculture est là pour conseiller les propriétaires dans ces choix. Ensuite, le gestionnaire forestier indépendant, recruté par les propriétaires fait une offre d'achat de bois aux propriétaires, réunit une équipe de bûcherons et planifie la coupe.

Celle-ci s'est déroulée début janvier 2024, la pluie ne permettant pas d'attaquer plus tôt, au risque d'endommager la route forestière. En moyenne, ce type de chantier peut rapporter entre 14 et 16 €/t de bois énergie au propriétaire. Ici, entre 200 et 250 tonnes de bois énergie ont été récoltés lors de la coupe. « La valeur des bois couvre les frais de chantier qui dépendent de l'éloignement, de la pente, de l'accessibilité et de la proximité des usines de transformation et des débouchés : au final, nous ne proposons que des chantiers rentables aux propriétaires », ajoute la conseillère iséroise.

Tirer parti de l'existant

Les haies aussi peuvent être source de bois énergie ou servir de plaquettes pour les litières en élevage, voire de paillage en maraîchage. Ainsi, la chambre d'agriculture de l'Isère peut établir des diagnostics, partant de l'existant jusqu'aux travaux d'entretien, d'amélioration, de valorisation ou de plantation. Fin 2024, Robinson Stieven, conseiller haies et responsable Pac à la chambre d'agriculture de l'Isère, a effectué un rendu collectif sur le travail réalisé au Gaec de La Mure, à Biol. Il s'agit d'une exploitation laitière en agriculture biologique qui a aménagé un parcours pâturé pour les vaches. « Il y avait beaucoup de haies et d'arbres isolés et la réflexion a porté sur la place des arbres dans le parcours », relate le technicien. Une étude peut s'établir selon plusieurs critères : ombre ; ressource fourragère ; ressource en bois et plaquettes de litière ; restauration de l'existant et/ou extension des haies. « Le diagnostic a privilégié une approche biomasse », reprend Robinson Stieven. Ou comment améliorer la productivité du gisement en bois. À commencer par les haies propriétaires qui ont fait l'objet de travaux d'exploitation, de valorisation et de développement. « Avec beaucoup d'existant, la régénération se fait naturellement, à condition de protéger, couper, valoriser, mettre de la lumière pour favoriser la pousse au pied des haies et le redémarrage », détaille le conseiller. La diversification des essences locales, le mélange d'arbres hauts et d'essences arbustives complètent les principes de bon fonctionnement d'une haie. Au Gaec de la Mure, des plantations ont aussi été faites en bordure des parcs augmentant le linéaire de 5 % et apportant de la fraîcheur dans les parcelles. Le conseiller rappelle que différents programmes permettent aux agriculteurs d'obtenir 80 % de prise en charge de leurs plantations de haies. « Il y a quelques années, les exploitants considéraient que c'étaient des opérations coûteuses. Ils se rendent compte aujourd'hui que c'est intéressant. Il faut donc en profiter », souligne Robinson Stieven.

● ISABELLE DOUCET

1. La famille Chastel a fait don de la tour d'Arces à la commune de Saint-Ismier en 2020.

Pôle fromager AOP Massif central

« Notre mission est de transformer les besoins des filières en projets concrets »

Le pôle fromager AOP Massif central accompagne neuf filières régionales sous signe de qualité. L'association travaille de concert avec un large réseau de partenaires, au service de la valorisation du lait cru et des territoires.

Le pôle fromager AOP Massif central, dirigé par Pauline Gerber, soutient la filière fromagère sous signe de qualité. Une association sans site dédié qui fonctionne grâce à un maillage de partenaires complémentaires, principalement les centres Inrae, le dispositif CERAQ dans les Alpes et les chambres d'agriculture. Ce choix de structure associative permet d'intégrer et de coordonner des projets de recherche et développement adaptés aux enjeux des neuf filières AOP régionales, en impliquant étroitement les ODG (organisations de défense et de gestion) des fromages concernés.

« Notre mission est de transformer les besoins des filières en projets concrets », résume Pauline Gerber, directrice du pôle. Pour y parvenir, la structure s'appuie sur un solide réseau de partenaires : l'Inrae pour sa rigueur scientifique, les chambres d'agriculture pour leur savoir-faire sur le terrain et la diffusion des résultats, ainsi que les ODG, pour rester au plus près des producteurs et du terrain. Françoise Monsallier, ingénieure à la chambre d'agriculture du Cantal, illustre l'un de ces partenariats de terrain, assurant la formation des techniciens et les liens avec les producteurs laitiers.

Des résultats efficaces et durables

Loin d'être une contrainte, l'absence de site propre favorise des essais chez les exploitants, sur les dispositifs du réseau des chambres et dans les unités Inrae. Les projets Prairie AOP (typologie et diagnostic des prairies) ou FloraAcQ (diagnostic de la qualité microbiologique du lait cru) illustrent cette approche pragmatique et durable : « leurs résultats et outils sont toujours utilisés par les agriculteurs dix ans après leur lancement », assure Pauline Gerber.

La valorisation des travaux se poursuit à travers des journées techniques et séminaires où élus, techniciens et producteurs échangent sur l'avenir des fromages AOP du Massif central. Ces rencontres participent à une réflexion collective sur l'adaptation des pratiques face au changement climatique, tout en réaffirmant la valeur du lait cru et du terroir.

● CHARLOTTE BAYON



La station St Ex Innov propose régulièrement des visites d'essais aux céréaliers et conseillers techniques du territoire.

St Ex Innov, un « espace crash test » pour les grandes cultures

À Pusignan, dans le Rhône, la station d'expérimentation St Ex Innov multiplie les essais en lien avec les chambres d'agriculture et les instituts techniques régionaux. Objectif : accompagner les producteurs dans la transition de leurs pratiques culturales et environnementales.

Il y a encore dix ans, le binage du colza ou l'implantation de couverts végétaux suscitaient peu d'enthousiasme parmi les céréaliers. La création de l'association St Ex Innov en 2019 et les partenariats noués avec les chambres d'agriculture et plusieurs instituts techniques¹ ont contribué à faire bouger les lignes. « Nous testons de nouvelles pratiques culturales afin d'éviter aux agriculteurs d'endosser ce risque », explique Yann Janin, pilote des protocoles de l'association et ingénieur chez Arvalis. Le technicien parle volontiers d'un « espace crash test », où sont menées des expérimentations partagées, notamment sur les couverts végétaux en partenariat avec la chambre d'agriculture et la coopérative Oxyane.

15 essais par an sur 20 hectares

Avec ses 80 hectares de cultures, dont 20 hectares dédiés chaque année aux essais, St Ex Innov se distingue par son approche collective et son ancrage territorial. « Nous menons une quinzaine d'essais par an, allant de la micro-parcelle, où nous étudions les nouvelles variétés de céréales, les programmes de désherbage, et où nous faisons varier les dates de semis, les produits phytosanitaires, ou encore les modes de travail du sol ; jusqu'aux essais "grandes bandes" qui se veulent plus pédagogiques », détaille Yann Janin.

Désherbage alternatif et couverts végétaux : des solutions concrètes à l'essai

Parmi les initiatives agricoles les plus suivies figure le plan Parsada Ecophyto² inscrit dans le plan national. Ce programme est conduit sur le terrain par Christelle Chalaye, conseillère à la chambre d'agriculture de l'Isère et ingénieure du réseau Dephy. « Mon groupe d'agriculteurs travaille sur le désherbage mécanique localisé et sur l'implantation de couverts végétaux, avec une forte demande autour des alternatives au désherbage chimique et de la lutte contre le ray-grass », précise-t-elle. Dans cette dynamique, d'autres chambres d'agriculture se sont associées à St Ex Innov afin de participer au programme Parsada, dont l'objectif est de tester sur le terrain des pratiques innovantes, reproductibles et adaptées aux exploitations locales. Christelle Chalaye souligne l'importance de ce travail collectif : « Au-delà du programme Parsada, nous poursuivons d'autres essais en partenariat avec St Ex Innov pour anticiper les enjeux à venir et proposer des solutions concrètes. À St Ex Innov, rien n'est écarté : nous testons tout ce qui peut offrir aux agriculteurs des leviers efficaces et réalistes. » Les prochaines années devraient permettre de consolider ces démarches et de développer de nouveaux axes d'expérimentation autour de la méthanisation, de l'agrovoltisme et de la gestion de l'eau sur les exploitations. En s'inscrivant dans cette dynamique collective, St Ex Innov confirme son rôle de laboratoire d'expérimentation au service de la transition agricole, en testant, validant et diffusant les pratiques les plus prometteuses auprès du plus grand nombre.

● LÉA ROCHON

1. Partenaires : chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, chambres d'agriculture de l'Ain, du Rhône et de l'Isère, Arvalis, Terres Inovia, Oxyane, Aéroport de Lyon, Isara Lyon.

2. Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives.

Des panneaux explicatifs ont été installés dans le secteur de la tour d'Arces très fréquenté par les promeneurs.

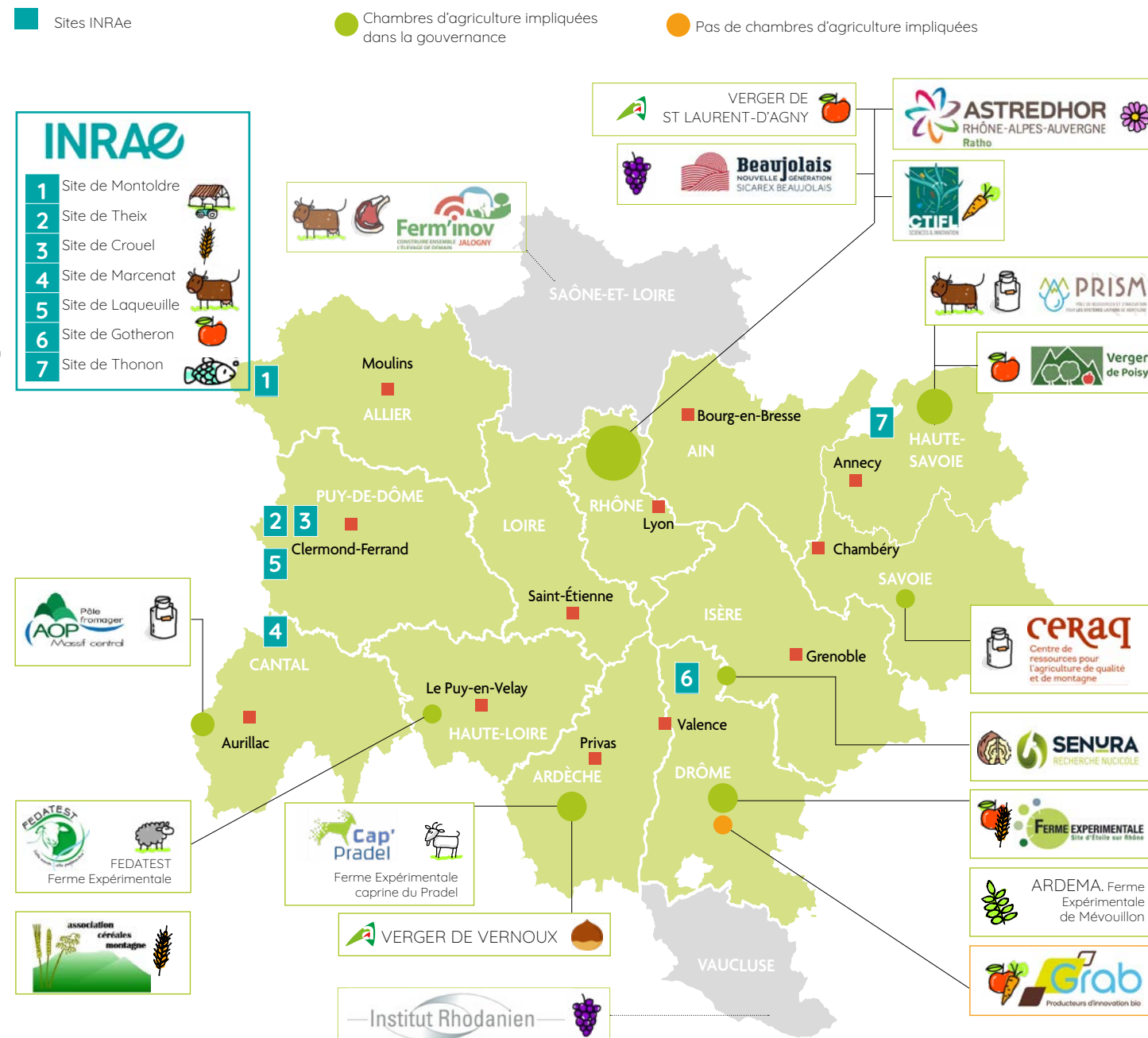
DES SOLUTIONS INNOVANTES CONSTRUITES AVEC LES ACTEURS R&D

Plusieurs dispositifs d'expérimentation existent sur la région. Liés à une production, ils constituent des centres de ressources pour les agriculteurs et les conseillers. Ils permettent de conduire de l'expérimentation en milieu « semi-contrôlé », avec une prise de risque que ne se permettrait pas un agriculteur sur son

exploitation. Ils fonctionnent le plus souvent avec l'Institut Technique Agricole concerné. Les expérimentations sont conduites sur des sites dédiés (stations expérimentales) ou sur des parcelles dédiées sur des exploitations agricoles. Les chambres d'agriculture sont partenaires de ces dispositifs. Elles prennent part à l'élaboration

des programmes d'expérimentation pour garantir une orientation en phase avec les besoins exprimés par la profession agricole. Ces dispositifs sont fédérateurs pour partager des besoins, des connaissances, des références... entre agriculteurs, conseillers et acteurs de l'expérimentation.

Les dispositifs expérimentaux



LA PRESSE AGRICOLE & RURALE PRÉSENTE SA SÉRIE DE VIDÉOS

LES MÉDIAS DES TERRITOIRES

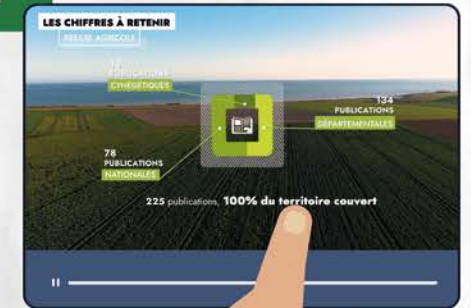
#1 DES MÉDIAS AU CŒUR DES ENJEUX DE L'AGRICULTURE

100%
du territoire national couvert

28 MILLIONS
d'exemplaires diffusés par an

225 titres
papier et web

650 000
abonnés

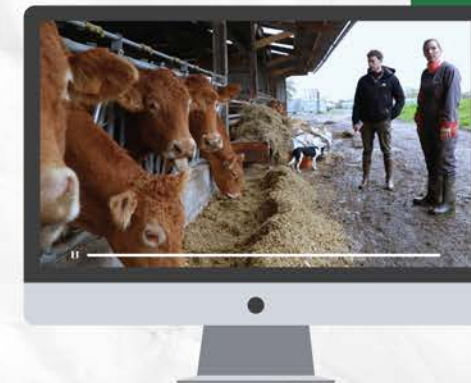


#2 UNE PRESSE ANCRÉE DANS TOUS LES TERRITOIRES GRÂCE À SON RÉSEAU DE JOURNALISTES DE TERRAIN

450 journalistes
professionnels
de terrain

89% des agriculteurs
s'informent en lisant
la presse agricole

Une presse jugée
crédible à **93%**



Podcasts, chaînes YouTube, newsletters
focalisées sur les **sujets positifs** et les sujets
qui incarnent **l'avenir de l'agriculture...**

82% des agriculteurs
s'informent en **multi-supports**

66% souhaitent pouvoir
continuer à consulter
la presse agricole
sur **support papier**
dans les années à venir

#3 ÉVOLUTION DES FORMATS, DES CANAUX DE DIFFUSION, ADAPTATION AUX NOUVELLES ATTENTES DES LECTEURS, LA PRESSE AGRICOLE SORT DES SENTIERS BATTUS



Retrouvez tous les éléments de la campagne sur
www.presseagricole.com/medias-des-territoires



AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION

À PLANTER LES BASES DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

**PARCE QUE L'AGRICULTURE SERA TOUJOURS ESSENTIELLE, LE CRÉDIT AGRICOLE MET
TOUT EN OEUVRE POUR ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES NOUVELLES VOCATIONS.**

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



CENTRE-EST



CENTRE FRANCE



LOIRE HAUTE-LOIRE



DES SAVOIE



SUD RHÔNE ALPES

Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 90 avenue Lanessan - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 1 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N° ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : Race Charolaise.